



Recherche et Études

Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive pour le soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires : Les Auxiliaires de Vie Scolaires au Sénégal

Direction Innovation, Impact & Information et Direction Résilience & Inclusion
Juillet 2025

RE I n° 22-1



Auteurs

Thomas Engels, Consultant

Yann Tapsoba, Consultant

Comité de suivi

Aude Brus, Spécialiste Recherche, Direction Innovation, Impact & Information

Sandra Boisseau, Spécialiste Globale Education Inclusive

Jandira Monteiro, Spécialiste Education Inclusive, Unité Technique Sénégal

Bénédicte Laré, Spécialiste Education Inclusive, Unité Technique Togo

Une publication de Handicap International - Humanity & Inclusion

Direction Innovation, Impact & Information et Direction Résilience & Inclusion

Crédits photographiques

Couverture : © Régis Binard / Handicap International, Togo

Droits et licences



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). Conformément aux termes de la licence Creative Commons - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification -, il est possible de copier, distribuer et transmettre le contenu de l'ouvrage, à des fins non commerciales uniquement, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Paternité - L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : Thomas Engels & Yann Tapsoba. Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive pour le soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires : Les Auxiliaires de Vie Scolaires au Sénégal. Lyon : Handicap International - Humanity & Inclusion, 2025. Licence : Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0). **Pas d'utilisation commerciale** - Cet ouvrage ne peut être utilisé à des fins commerciales. **Pas de modification** - Cet ouvrage ne peut être modifié, transformé ou utilisé pour créer des œuvres dérivées.

Sommaire

Acronymes et abréviations	5
Résumé	6
Contexte	6
Objectifs	6
Méthodes.....	6
Résultats.....	7
Conclusion.....	7
1. Introduction.....	8
1.1 L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés	8
1.2 Le coût de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.....	9
1.3 Enjeux de l'étude.....	10
2. Méthodologie	11
2.1. Conception de l'étude	11
2.2 Objet de l'étude.....	11
2.3 Etude des coûts.....	13
2.3.1 Processus d'évaluation des coûts	13
2.3.2 Périmètre du costing	13
2.3.3 Identification des coûts.....	14
2.3.4 Mesure et valorisation des coûts	14
2.4 Analyse d'impact budgétaire (AIB)	15
2.4.1 Choix des scénarios	15
2.4.2 Présentation du modèle d'analyse d'impact budgétaire	16
2.4.3 Source des données et paramètres	17
2.5 Processus de collecte des données.....	18
2.5.1 Méthodes de collecte des données.....	18
2.5.2 Liste des entretiens et acteurs-clés rencontrés	19
2.6. Considérations éthiques.....	20
3. Résultats	21
3.1. Analyse des coûts.....	21
3.1.1 Evolution des coûts par année	21

3.1.2 Ventilation par standard minimum.....	21
3.1.3 Analyse détaillée par activité	23
3.2. Analyse d'impact budgétaire.....	26
3.2.1 Impact budgétaire total et résultats attendus dans les 4 inspections académiques ciblées en priorité	26
3.2.2 Ventilation de l'impact budgétaire pour les 4 inspections académiques ciblées en priorité.....	27
3.2.3 Impact budgétaire et résultats attendus de la mise à l'échelle au niveau national	31
3.2.4 Impact budgétaire des interventions additionnelles pour favoriser l'accès et la pérennité du dispositif des AVS	33
3.3 Défis et limites de l'étude.....	36
4. Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes.....	41
1. Détail des coûts du dispositif pilote de soutien aux enfants handicapés	41
2. Détail de l'impact budgétaire par standard minimum et groupes d'activités pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030.....	47
3. Détail de l'impact budgétaire par activité et par année pour le scénario 1	50
4. Détail de l'impact budgétaire par activité et par année pour le scénario 2	52
5. Impact budgétaire annuel pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030	
54	

Acronymes et abréviations

Abréviation	Signification
AFD	Agence Française de Développement
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CPP	Convention de Partenariat Pluriannuelle
EI	Éducation Inclusive
EUR	Euro
FP	Formation Professionnelle
HI	Handicap International – Humanité & Inclusion
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
IIPÉ/UNESCO	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO
ISPOR	International Society for Pharmacoeconomics and Outcomes Research
MAE LUX	Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
OPH	Organisation de Personnes Handicapées
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ScoPeO	Score of Perceived Outcomes (outil d'évaluation de la qualité de vie)
XOF	Franc CFA

Résumé

Contexte

L'éducation inclusive des enfants handicapés demeure un défi majeur au Sénégal. Malgré des avancées politiques, l'accès à une scolarisation de qualité reste insuffisant pour cette cible, notamment en zone rurale. Ce rapport s'intéresse à l'évaluation des coûts du dispositif pilote d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) soutenu par Humanité & Inclusion (HI) et à l'impact budgétaire de la mise à l'échelle de ce dispositif au Sénégal.

Objectifs

L'étude vise à produire des données budgétaires pour guider la décision publique sur la généralisation et la mise à l'échelle du dispositif pilote des AVS au Sénégal, et plus particulièrement à documenter les coûts de mise en œuvre de ce dispositif d'une part, et à évaluer l'impact budgétaire de sa mise à l'échelle de manière prospective d'autre part.

Méthodes

L'étude combine deux approches :

- **Analyse des coûts** : Elle a consisté à identifier, mesurer et valoriser les coûts réels du dispositif des AVS dans les écoles pilotes, à partir des données financières de HI et des autres dépenses spécifiquement liées au soutien des enfants handicapés. L'analyse porte sur les dépenses effectivement engagées entre 2018 et 2024, en utilisant la comptabilité analytique du projet permettant de suivre les coûts par activité et par rubrique.
- **Analyse d'impact budgétaire** : Il s'agit des projections budgétaires pour la mise à l'échelle du dispositif sur la période 2025-2030 selon deux scénarios élaborés de manière participative avec les autorités éducatives, en tenant compte des standards minimums d'éducation inclusive. Le scénario 1 implique d'étendre le dispositif des AVS à 30 écoles, soit deux écoles par Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) dans chacune des quatre Inspections Académiques (IA) concernées par le dispositif pilote. Le second scénario est plus ambitieux et vise à étendre le dispositif à 87 écoles, soit un nombre suffisant d'écoles pour répondre aux besoins identifiés dans la population au niveau des quatre IA ciblées ainsi qu'aux demandes objectives des organisations de la société civile. Cette analyse intègre également des activités additionnelles (prise en charge des frais scolaires, revalorisation des salaires des AVS) pour favoriser l'accès et la pérennité du dispositif des AVS au Sénégal.

Les données ont été collectées auprès de HI, du Ministère de l'Éducation Nationale, des écoles pilotes et des bénéficiaires, en s'appuyant sur des entretiens individuels et de groupes. L'analyse repose en grande partie sur les données de routine collectées dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote et notamment les données financières.

Résultats

Les coûts de mise en œuvre du dispositif pilote s'élèvent sur la période 2018-2024 à 329,8 millions XOF (502 716 EUR). Les principaux postes de dépenses concernent les activités relatives à l'adaptation de l'environnement scolaire (172,5 millions FCFA ou 262 923 EUR) et à la formation du personnel éducatif et des parties prenantes à l'éducation inclusive (96,9 millions XOF, soit 147 742 EUR). Les dépenses relatives aux AVS représentent 134,2 millions XOF (204 652 EUR), dont 80 % pour leur rémunération.

Pour ce qui est de l'**impact budgétaire de la mise à l'échelle dans les quatre IA ciblées en priorité** (sur la période 2025-2030). Pour le **scénario 1** : L'impact budgétaire s'élève à 1,9 milliard XOF (2,9 millions EUR) pour un total de 180 AVS déployés, 1 035 enfants handicapés sensoriels soutenus et 3 668 années de scolarisation à l'horizon 2030, soit un coût annualisé de 1,76 millions XOF (2 681 EUR) par AVS, de 305 860 XOF (466 EUR) par enfant handicapé, et de 517 828 XOF (789 EUR) par année de scolarisation. Pour le **scénario 2** (87 écoles, 884 AVS, 5 201 enfants) : Un investissement de 8,98 milliards XOF (13,7 millions EUR) permettrait d'atteindre un total de 884 et 5 201 enfants handicapés scolarisés dans les écoles inclusives pour un total cumulé de 18 133 années de scolarisation à l'horizon 2030. Le coût annualisé est de 1,69 million XOF par AVS (2581 EUR), de 287 742 XOF (439 EUR) par enfant handicapé scolarisé, et de 495 191 XOF (755 EUR) par année scolaire complétée par des enfants handicapés sur la période 2025-2030.

Au niveau des **activités additionnelles**, la prise en charge des frais scolaires et la revalorisation des salaires des AVS représente un impact budgétaire supplémentaire de 1,93 milliard XOF (2,95 millions EUR) pour le scénario 1 et 9,55 milliards XOF (14,6 millions EUR) pour le scénario 2 sur la période 2025-2030. Enfin les projections indiquent que la **généralisation du dispositif au niveau national** représenterait un coût total de 7,3 à 47,6 milliards XOF (11 à 72,5 millions EUR) selon le scénario retenu.

Conclusion

Le dispositif pilote des AVS a permis d'accompagner efficacement les enfants handicapés sensoriels dans plusieurs établissements scolaires et de formation professionnelle du Sénégal, y compris quatre écoles du niveau élémentaire. L'étude démontre que la mise à l'échelle du dispositif est financièrement faisable, mais nécessite un engagement financier conséquent, en particulier pour couvrir les activités additionnelles recommandées par les partenaires de mise en œuvre. Les coûts rapportés aux indicateurs de résultat montrent également que le dispositif AVS permet d'accompagner la scolarisation d'enfants handicapés sensoriels à un coût compétitif par rapport aux standards internationaux. Les données produites fournissent une base solide pour orienter les décisions publiques, telle que l'élaboration de la Politique d'éducation inclusive et spécialisée (PEIS), en faveur de l'éducation inclusive au Sénégal et guider la réflexion sur la généralisation du dispositif AVS à l'échelle nationale.

1. Introduction

1.1 L'accès à l'éducation pour les enfants handicapés

Une étude sur l'impact du handicap sur la fréquentation scolaire dans les pays en développement conclut que (i) l'écart moyen de fréquentation scolaire dû au handicap est de 30 % dans les écoles primaires et secondaires ; (ii) plus de 85 % des enfants handicapés en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés n'ont jamais été à l'école ; (iii) l'effet marginal moyen du handicap sur la fréquentation des écoles primaires et secondaires est négatif et significatif (-30%), et (iv) les pays qui ont atteint un niveau d'éducation primaire proche de l'universel font état de ratios élevés d'enfants handicapés non scolarisés par rapport aux enfants non handicapés, et (v) les enfants handicapés rencontrent les mêmes difficultés à participer à l'éducation, quelles que soient leurs caractéristiques individuelles et socio-économiques [1].

L'OMS a estimé en 2011 que 6,4 % des enfants (0-14 ans) en Afrique avaient un handicap modéré ou sévère [2]. En 2013, un rapport de Plan International sur quatre pays d'Afrique de l'Ouest a révélé que les enfants handicapés étaient victimes de discrimination à tous les niveaux de la société. Ils ont rapporté que la négativité provenait d'idées sur la façon dont les enfants acquéraient leurs handicaps, les discussions se concentrant souvent sur les croyances culturelles, religieuses et historiques sur le handicap. Ils ont notamment souligné que le type de handicap, sa gravité et le sexe de l'enfant étaient des facteurs clés influençant la discrimination. En termes d'éducation, cette discrimination à l'égard des enfants handicapés était également aggravée par des obstacles pratiques, l'accessibilité étant limitée par l'infrastructure des bâtiments scolaires et le manque de formation des enseignants à l'éducation inclusive [3].

Au Sénégal, la prévalence du handicap au niveau national est de 7,3% dans la population générale et de 3,24% chez les moins de quinze ans selon le dernier recensement de la population en 2023 [4]. L'éducation des personnes en situation de handicap reste un défi puisque 75% sont analphabétisées par rapport à une proportion estimée à 60% chez les personnes non handicapées selon une étude sur l'éducation inclusive. Il y est stipulé que les enfants en situation de handicap, en particulier dans les zones rurales accèdent insuffisamment à une scolarisation de qualité [5]. De plus, il ressort que la scolarisation des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement sénégalais concerne plus le cycle primaire, celui de la petite enfance étant dépriorisé du fait que les parents tendent généralement à leurs enfants dotés de handicap jusqu'à un âge plus avancé [6]. En outre de ces évidences, une dernière étude a démontré que parmi les enfants soutenus par Plan International au Sénégal, les filles et les garçons handicapés avaient respectivement 3,7 et 6,6 fois moins de chances de recevoir une éducation formelle comparativement à ceux n'ayant pas de handicap [7].

1.2 Le coût de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés

Le coût de l'éducation inclusive est généralement considéré par les décideurs politiques comme prohibitif dans les environnements pauvres en ressources ; pourtant, il existe peu de données sur le coût et le financement de l'éducation inclusive, en particulier dans les pays à revenu faible et moyen, car les études disponibles proviennent en grande partie de pays à revenu élevé et ont été publiées dans les années 1990. Cependant, le consensus qui émerge globalement de la littérature existante est que : i) les systèmes d'éducation inclusive coûtent moins cher à mettre en œuvre et à maintenir que les modèles d'éducation spéciale [8], et ii) le coût de l'investissement dans l'éducation inclusive doit être considéré au regard du rendement anticipé de l'éducation des personnes handicapées et de l'impact économique négatif de l'exclusion des enfants handicapés de l'éducation [9].

En Afrique de l'Ouest, des recherches antérieures menées par Sightsavers sur le coût de l'éducation inclusive au Sénégal ont révélé que le coût moyen par enfant handicapé et par année scolaire était de 765 617 XOF (1 167 EUR). L'étude a estimé que la mise à l'échelle et le déploiement de l'éducation inclusive pour répondre aux besoins des enfants atteints de cécité ou de déficience visuelle au Sénégal nécessiteraient 360 075 000 à 600 125 000 XOF (548 931 à 914 885 EUR) supplémentaires par an, ce qui représentait 0,2-0,34% des dépenses d'éducation primaire du Sénégal en 2014 [10].

Une autre étude réalisée en 2022 par Sightsavers au Cameroun a indiqué que le coût quadri annuel de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, estimé entre 2017 et 2020, s'élevait à 300,5 millions de XOF, soit 523 425 USD pour les activités de renforcement du système d'éducation inclusive et les dispositifs d'appui aux enfants handicapés au sein des quatre écoles de démonstration. La majorité de ce coût, soit 47% provenait de la formation à l'éducation inclusive du personnel d'enseignement. Au niveau des écoles et de la communauté, les dépenses d'éducation inclusive représentaient annuellement et en moyenne 13 420 678 XOF (soit 23 354 USD) par école et 88 294 XOF (soit 154 USD) par enfant handicapé soutenu par le dispositif dans les écoles pilotes. Les autres dépenses concernaient les activités liées à la promotion et au renforcement de l'éducation inclusive au Cameroun et les activités liées à la gestion et au suivi du projet d'éducation inclusive [11].

Une précédente étude menée par Handicap International au Burkina Faso et au Togo a estimé le coût par enfant handicapé pour l'achat de fournitures scolaires, d'équipements et de technologies, ainsi que pour les évaluations pédagogiques des enseignants et des élèves, à 25 000 FCFA (38€) par an. Ces dépenses peuvent être 10 à 12 fois plus élevées pour les élèves ayant un handicap visuel (559 250 XOF ou 853 EUR) que pour ceux ayant un handicap du langage et de l'audition (55 900 XOF ou 85 EUR) et du handicap moteur (44 200 XOF ou 67 EUR) respectivement. Ces estimations sont relativement faibles mais ne couvrent toutefois pas l'ensemble des postes de coûts nécessaires pour promouvoir l'éducation inclusive pour les enfants handicapés [12].

1.3 Enjeux de l'étude

Humanité & Inclusion (HI) appuie près de 30 pays à travers le monde pour la mise en œuvre de projets axés sur la promotion de l'éducation inclusive, avec une attention particulière portée aux enfants handicapés. Ces projets visent à favoriser l'accès et le maintien des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et de s'assurer de leur réussite académique et sociale. À travers l'approche à double entrée dite « twin track », ces interventions visent à la fois à adapter les services éducatifs généraux pour les rendre pleinement inclusifs, et à mettre en place des soutiens ciblés répondant aux besoins spécifiques de certains enfants handicapés. Cette approche complémentaire permet de garantir que chaque enfant bénéficie d'un environnement éducatif inclusif, tout en recevant les accompagnements nécessaires à son parcours. A l'instar des autres pays dans lesquels HI mène des projets d'éducation inclusive, le travail de HI au Sénégal se concentre sur une approche globale et holistique de l'éducation pour les enfants de 3 à 18 ans, en utilisant des approches multisectorielles adaptées à chaque étape du développement de l'enfant.

Au Sénégal, la politique sectorielle de l'éducation précise les mesures à prendre pour assurer l'accès à une éducation inclusive de qualité, notamment pour les enfants handicapés. Plusieurs dispositifs d'éducation inclusive pour les enfants handicapés ont été testés ces dernières années dans le cadre de projets pilotes. Handicap International y soutient le pilotage d'un dispositif d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) depuis 2016. Les AVS sont des intervenants extérieurs et contractuels, ayant pour mandat : i) d'accompagner les élèves handicapés à participer à la vie de l'école, ii) de les soutenir dans leur apprentissage et/ou dans leur vie quotidienne à l'école et, iii) de leur fournir un accompagnement adapté à leurs besoins éducatifs spécifiques à domicile. Ce dispositif pilote vise à promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes handicapés et s'inscrit dans une approche plus globale, combinant accompagnement personnalisé, formation des enseignants et adaptation de l'environnement scolaire. Il est actuellement déployé dans quatre inspections académiques (Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor). Bien que le projet pilote se concentre sur les enfants ayant un handicap auditif sévère, ce dispositif peut également répondre aux besoins d'autres enfants handicapés (en particulier les enfants avec un handicap visuel).

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et ses partenaires réfléchissent dès lors à la mise à l'échelle et à la généralisation du dispositif des AVS pour soutenir l'éducation des enfants handicapés au Sénégal. Afin d'alimenter cette réflexion et proposer des données budgétaires pour guider les décisions, HI a coordonné une recherche visant à évaluer les coûts relatifs à la mise en œuvre du dispositif des AVS et de sa mise à l'échelle nationale. Plus précisément, la présente étude a pour objectifs de : i) documenter les coûts de mise en œuvre à partir du dispositif pilote des AVS au Sénégal ; ii) réaliser des projections pour évaluer l'impact budgétaire du dispositif dans une perspective de mise à l'échelle et de pérennisation ; et iii) rendre compte dans la mesure du possible du ratio coût-bénéfice ou coût-efficacité de cette approche.

2. Méthodologie

2.1. Conception de l'étude

L'étude comporte ainsi deux principaux volets dont l'approche et la méthodologie sont décrites plus précisément dans les sections suivantes. Il s'agit de :

- **Une étude des coûts** : qui vise à analyser et mesurer de manière rétrospective, les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif des AVS dans les écoles pilotes au Sénégal. Ces informations permettent d'identifier les principaux postes de dépense et peuvent aider à améliorer l'efficience du dispositif.
- **Analyse d'impact budgétaire** : consiste à estimer les conséquences budgétaires annuelles de la mise à l'échelle d'une intervention donnée à court ou moyen terme. Il s'agit ici plus spécifiquement de réaliser des projections budgétaires pour la mise à l'échelle du dispositif à partir de divers scénarios. Ces données visent à permettre aux acteurs d'identifier des mécanismes de financement adéquats mais aussi contribuer à la réflexion sur le déploiement et à préparer la stratégie de mise à l'échelle du dispositif des AVS au Sénégal.

2.2 Objet de l'étude

Le dispositif des AVS n'étant pas encore institutionnalisé au Sénégal, les activités considérées pour l'analyse des coûts et les projections budgétaires sont celles mises en œuvre dans le cadre du projet pilote soutenu par HI et alignées avec les standards minimums identifiés pour l'éducation inclusive au Sénégal [15], comme indiqué dans le tableau suivant :¹

¹ A noter que la liste exacte des activités prises en compte pour l'analyse des coûts et l'analyse d'impact budgétaire peut différer compte tenu de la nature des coûts estimés (coûts réels versus coûts normatifs).

Tableau 1: Standards minimums identifiés pour l'éducation inclusive au Sénégal.

Standard minimum	Activités
1. De solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place et fonctionnement du Comité de Pilotage Intersectoriel • Elaboration des plans d'action annuels • Etablir un cadre de concertation des acteurs de l'éducation (dont la formation professionnelle) • Mise en place et fonctionnement de groupes de travail sur l'éducation inclusive
2. Collaboration effective des acteurs communautaires et institutionnels pour la sensibilisation et mobilisation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de sensibilisation et identification des enfants handicapés hors école en âge de scolarisation par OPH/OSC
3. Bonne synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des enfants handicapés dans les écoles • Mise en place d'un dispositif d'orientation et d'accompagnement social personnalisé des enfants handicapés (suivi ASP) • Organiser des rencontres de comité de sélection • Référencement vers les structures de prise en charge médicale
4. Adaptation de l'environnement scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements raisonnables pour améliorer l'accessibilité • Fourniture de matériels pédagogiques adaptés (de fabrication locale), pour les classes inclusives • Fourniture d'équipements et matériels pédagogiques adaptés pour les enfants handicapés et les AVS • Prise en charge de la rémunération du personnel spécialisé pour la prise en charge des enfants handicapés sensoriels (AVS) • Prise en charge des autres frais récurrents pour les AVS et apprentissage des élèves handicapés (crédit internet, etc.)
5. Formation du personnel éducatif et des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des parents d'EH (et membres de la fratrie) • Formation initiale des AVS • Formation initiale des enseignants et des inspecteurs • Formation continue / renforcement des capacités du personnel éducatif et encadrant
6. Fortes capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi et encadrement des enseignants et AVS du dispositif par le point focal/IEF • Développer et suivre les projets éducatifs individuels par le point focal/IEF • Evaluer les acquis des élèves handicapés du dispositif • Organisation de la Cellule d'Animation Pédagogique des enseignants et AVS

Au-delà de ce paquet d'activités minimum qui ont été mises en œuvre dans le cadre du projet pilote, des activités supplémentaires sont également considérées pour les projections budgétaires afin de i) lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés à travers la prise en charge des frais de cantine scolaire, de transport entre le

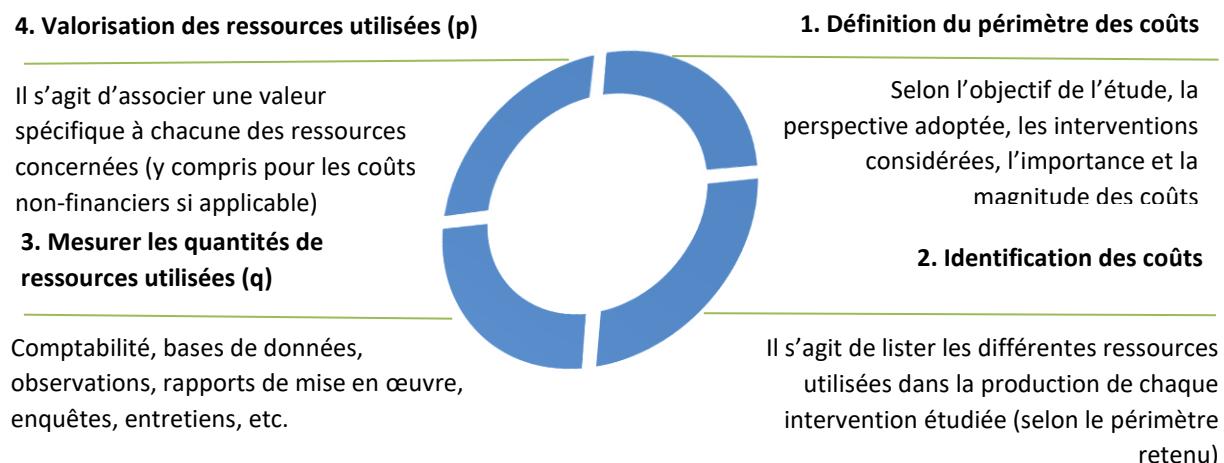
domicile et l'école ou encore des frais d'inscription et de fourniture scolaire qui restent à la charge des parents, et ii) la revalorisation du salaire des AVS en vue d'augmenter la motivation et réduire le niveau d'attrition des AVS afin de contribuer à l'institutionnalisation et la pérennisation du dispositif au Sénégal. Ces activités ont été identifiées et recommandées par les partenaires en vue de répondre à certains des défis rencontrés lors de la mise en œuvre de l'initiative pilote au Sénégal.

2.3 Etude des coûts

2.3.1 Processus d'évaluation des coûts

L'étude suit un processus classique pour l'évaluation des coûts comme schématisé ci-dessous :

Figure 1. Représentation schématique de l'approche d'évaluation des coûts



2.3.2 Périmètre du costing

L'objectif est de calculer les coûts du dispositif des AVS au Sénégal dans une perspective sociétale. Il est en effet question de les estimer du point de vue : i) des détenteurs de budget (l'Etat et les organisations nationales et internationales contribuant au financement du dispositif), ii) des prestataires à savoir les établissements scolaires et le personnel impliqués dans le projet pilote, et iii) des bénéficiaires incluant les enfants handicapés ainsi que leur famille.

L'approche utilisée est de nature incrémentale, c'est-à-dire que seules les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre du dispositif des AVS et à la prise en charge des enfants handicapés sont prises en compte. Ainsi les dépenses à couvrir en l'absence du dispositif ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'étude. Il s'agit par exemple des frais relatifs à la construction ou la maintenance des établissements scolaires, l'acquisition des équipements ou matériels didactiques (non spécialisés), et à la rémunération des enseignants titulaires qui doivent être pris en charge avec ou sans l'existence du dispositif des AVS.

A ce jour le dispositif des AVS est au stade de projet pilote et le niveau d'institutionnalisation est faible, par conséquent le financement du dispositif pilote repose essentiellement sur les ressources mobilisées par Handicap International à travers notamment le volet EI/FP de la Convention de Partenariat Pluriannuelle signée avec l'AFD pour la promotion de l'éducation inclusive et la formation professionnelle pour les personnes handicapées (Projet CPP-AFD). Les apports financiers des partenaires locaux impliqués dans cette initiative et de l'État (à travers les départements ministériels et les collectivités territoriales) sont d'ordre ponctuel (en fonction des ressources disponibles) et restent négligeables par rapport au financement mobilisé par HI. Dès lors, l'analyse des coûts s'est concentrée sur les dépenses réalisées au cours de la période de mise en œuvre du projet CPP AFD qui soutient entre autres la mise en œuvre du dispositif des AVS pour prendre en charge les enfants handicapés au niveau des établissements scolaires et des instituts de formation professionnelle (il s'agit de la période 2018-2021 pour la phase 1 et 2022-2025 pour la phase 2).

2.3.3 Identification des coûts

L'étude des coûts porte sur le dispositif de soutien pour les enfants handicapés au niveau du cycle élémentaire. L'identification des ressources entrant dans le processus de production porte à la fois sur les dépenses directement liées aux AVS mais également sur les autres activités de soutien nécessaires pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ce dispositif au niveau de la communauté, des écoles, et des inspections. Les activités et les ressources à considérer pour l'identification des coûts ont été recensées lors de sessions de travail avec l'équipe du projet d'éducation inclusive de Handicap International (au Sénégal et au siège). Ces activités sont détaillées plus loin dans la méthodologie (voir section 2.5 concernant l'objet de l'étude).

2.3.4 Mesure et valorisation des coûts

Il s'agit d'étudier les coûts de manière rétrospective afin de calculer les coûts réels liés à la mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés ciblés par l'étude. Les coûts réels reflètent la réalité comptable c'est-à-dire les dépenses effectivement engagées pour mettre en œuvre et soutenir le dispositif des AVS dans les établissements scolaires pilotes. A noter que ces coûts réels peuvent différer des coûts normatifs et ne sont pas nécessairement le reflet des besoins en matière de financement dans le sens qu'ils dépendent de nombreux facteurs opérationnels (disponibilités des ressources, spécificités et pratiques locales, etc.). Les coûts normatifs eux sont calculés à partir de standards ou de normes prédefinies et permettent de projeter avec plus de précision les besoins financiers futurs, en fonction d'objectifs de couverture, de population cible ou d'évolution des normes de qualité². La comparaison entre coûts réels et coûts normatifs peut mettre en lumière des problèmes de sous-financements ou de surcoûts.

La mesure et la valorisation des coûts porte pour l'essentiel sur les données financières fournies par HI. La gestion financière du projet repose sur une comptabilité analytique qui permet d'analyser, de suivre et de répartir les coûts selon leur destination ou leur objet en

² C'est pour cette raison que les coûts normatifs sont utilisés pour l'analyse d'impact budgétaire (au lieu des coûts réels)

rapport avec le cadre logique du projet (résultats, activités, etc.)³. Un code correspondant des tâches est ainsi assigné à chaque dépense, ce qui permet d'identifier les dépenses relatives à l'éducation inclusive et de faire un lien avec les activités retenues pour l'étude.

Les dons en nature et les contributions non-financières ne font pas l'objet d'une valorisation (par exemple le temps passé par les volontaires).

2.4 Analyse d'impact budgétaire (AIB)

L'analyse d'impact budgétaire est réalisée du point de vue des détenteurs de budget ou payeurs (c'est-à-dire le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers). Le cadre analytique et les projections budgétaires sont conformes aux lignes directrices du groupe de travail de l'ISPOR [13] concernant l'analyse d'impact budgétaire et aux méthodes et techniques de l'IIEP/UNESCO pour la planification et la budgétisation du secteur de l'éducation [14].

2.4.1 Choix des scénarios

Afin de réaliser les projections budgétaires, il est nécessaire d'établir des scénarios pour la mise à l'échelle du dispositif des AVS. Deux scénarios pour estimer l'impact budgétaire ont été élaborés de manière consensuelle avec les cadres du MEN au cours d'un atelier organisé en Novembre 2024 (tableau 2):

Tableau 2. Présentation des scénarios retenus pour l'analyse d'impact budgétaire

	Scénario 1	Scénario 2
Période	2025 à 2030	
Cibles	Enfants handicapés sensoriels (difficultés visuelles et auditives)	
Niveau	Primaire	
Etablissements	Etablissements publics	
Echelle	IA : Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor (soit 15 IEF)	
Objectifs de mise à l'échelle	Etendre le dispositif des AVS à deux écoles par IEF (une pour l'accueil des enfants handicapés visuels et l'autre pour les enfants handicapés auditifs), soit un total de 30 écoles	Etendre le dispositif au nombre d'écoles nécessaires pour répondre aux besoins identifiés dans la population par le dernier recensement général de la population (2023), ainsi qu'aux demandes objectives exprimées par les organisations de la société civile.

³ Contrairement à une comptabilité générale qui classe les charges et produits par nature (par exemple, salaires, fournitures, etc.)

2.4.2 Présentation du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Le tableau suivant reprend les principaux éléments du modèle d'analyse d'impact budgétaire utilisé pour réaliser les projections :

Tableau 3. Aperçu synthétique du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Perspective	Titulaires du budget / payeurs (Ministères en charge de l'éducation, de la formation professionnelle et technique, de la santé et de l'action sociale et de l'emploi et même des finances, collectivités territoriales et partenaires).
Population cible	Enfants handicapés sensoriels en âge de fréquenter l'école primaire (6-11 ans)
Horizon de temps	6 ans (2025-2030) ⁴
Interventions	Dispositifs des auxiliaires de vie scolaire en soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires au niveau élémentaire au Sénégal
Variables de sortie du modèle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nb d'enfants handicapés sensoriels pris en charge annuellement par le dispositif des AVS ▪ Nb d'années scolaires effectuées par les enfants en situation de handicap ▪ Incidence budgétaire (par année et éventuellement par région)
Couts unitaires	Coûts normatifs issus de l'analyse des coûts (dérivés à partir de l'initiative pilote mis en œuvre par le Gouvernement avec le soutien de Handicap International) ⁵
Cadre analytique	<p>La modélisation est réalisée sous Excel avec un modèle analytique comprenant quatre sous-modèles:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Sous-modèle des coûts</u> : pour calculer les coûts unitaires des activités du paquet minimum et des activités supplémentaires pour la mise à l'échelle du dispositif et les classer selon leur nature et leur fréquence (en tant que coûts d'investissement, de démarrage ou récurrents) ; ▪ <u>Sous-modèle de population</u> : pour calculer la population couverte par chaque IA / IEF et par groupe d'âge et projeter les données sur la période 2025-2030 à partir des données démographiques de 2023 issues du RGPH-5. Ces projections sont nécessaires pour calculer le nombre d'enfants handicapés en âge de fréquenter l'école primaire qui ont besoin d'une éducation inclusive au cours de la période considérée (population cible); ▪ <u>Sous-modèle élèves</u> : Permet pour chaque scénario de calculer le nombre de nouveaux inscrits et le nombre d'enfants handicapés soutenus annuellement par le dispositif dans chaque IA/ IEF en utilisant un modèle de flux pour évaluer la progression des enfants handicapés dans le cycle d'étude primaire ; ▪ <u>Sous-modèle dispositif</u> : Permet pour chaque scénario de projeter le nombre d'AVS, d'enseignants, d'inspecteurs, de classes et d'écoles inclusives concernés par le dispositif de soutien aux enfants handicapés sensoriels par IA / IEF et par année.

⁴ Le plan sectoriel de l'éducation au Sénégal porte sur la période 2013-2025 (révisé pour la période 2018-2030)

⁵ Les coûts normatifs sont établis en tenant compte de l'ensemble des activités et des ressources nécessaires pour assurer une éducation de qualité pour les enfants handicapés et la mise à l'échelle et la pérennisation du dispositif des AVS au Sénégal.

2.4.3 Source des données et paramètres

Les sources des différentes données utilisées pour le calcul de l'impact budgétaire sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 4. Liste des données utilisées dans le modèle d'analyse d'impact budgétaire

Catégorie	Utilisation	Sources des données
Données démographiques	Les données sur la population par catégorie d'âge sont nécessaires pour estimer le nombre d'enfants handicapés scolarisables dans la population pour chaque IEF / IA (en croisant ces données avec la prévalence du handicap)	<ul style="list-style-type: none"> Projections de la population 2023-2025 par région et par département élaborées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie⁽³⁾ Données de la population sur la population par commune, arrondissement et villes du dernier recensement de la population⁽⁵⁾
Données sur le handicap	Les données sur la prévalence du handicap par type est nécessaire pour estimer le nombre d'enfants handicapés visuels et auditifs scolarisables au niveau du primaire	<ul style="list-style-type: none"> Données sur la prévalence du handicap par domaine fonctionnel et par âge du dernier recensement de la population (RGPH-5) collectées à partir du questionnaire du Washington Group⁽⁶⁾
Données de flux	Les données sur le taux de réussite, de redoublement et d'abandon parmi les enfants handicapés est nécessaire pour prévoir l'évolution de la cohorte d'enfants soutenus par le dispositif des AVS au cours de la période 2025-2030	<ul style="list-style-type: none"> Données de routine du projet pilote concernant les données de flux pour les enfants handicapés soutenus par le dispositif pilote sur la période 2020 à 2024
Données sur les coûts	Les données sur les coûts de la mise en œuvre des activités retenues ont été obtenues à partir de diverses sources et sont nécessaires pour effectuer les projections budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> Données financières concernant le projet pilote ont été fournies par HI à partir du système de budgétisation et de suivi des dépenses Les données fournies par HI ont été complétées par les données collectées sur le terrain auprès des partenaires lors d'entretiens individuels ou de groupes organisés au niveau central et opérationnel dans les écoles pilotes de la région de Dakar Les coûts pour la prise en charge des enfants ayant un handicap visuel sont extrapolés à partir des expériences pilotes soutenues par d'autres organisations au Sénégal⁽⁷⁾

Les paramètres-clés et les valeurs utilisées dans le modèle d'analyse d'impact budgétaires sont listés ci-dessous :

Tableau 5. Liste des paramètres-clés du modèle d'analyse d'impact budgétaire

Paramètres du modèle	Valeur
Prévalence de la déficience auditive dans la catégorie d'âge 1-15 ans (pas du tout capable)	0,003
Prévalence de la déficience auditive dans la catégorie d'âge 1-15 ans (beaucoup de difficultés)	0,001
Prévalence de la déficience visuelle dans la catégorie d'âge 1-15 ans (pas du tout capable)	0,003
Prévalence de la déficience visuelle dans la catégorie d'âge 1-15 ans (beaucoup de difficultés)	0,002
Taux d'abandon scolaire pour enfants handicapés soutenus par AVS	1%
Taux de promotion pour enfants handicapés soutenus par AVS	97%
Taux de redoublement pour enfants handicapés soutenus par AVS	1%
Ratio enfants handicapés visuels ou auditifs / classe	6
Nombre d'AVS ou enseignant / classe	1
Nombre de classe inclusive par niveau / école	1
Niveau d'attrition du personnel éducatif (AVS et enseignants)	15%
Nombre de rames de papier braille par classe avec enfants ayant un handicap visuel (annuellement)	20

2.5 Processus de collecte des données

2.5.1 Méthodes de collecte des données

Cette étude a nécessité la collecte de données primaires et secondaires auprès d'un éventail d'intervenants impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux enfants handicapés comprenant : Handicap International, le Ministère de l'Education Nationale, les établissements scolaires, ainsi que les bénéficiaires (enfants handicapés et leurs familles) :

Les données primaires ont été collectées lors d'entretiens individuels ou collectifs avec différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Les entretiens individuels ont été menés avec les cadres du ministère de l'Éducation Nationale et les entretiens collectifs au niveau des acteurs rencontrés dans les écoles (bénéficiaires, enseignants et auxiliaires de vie scolaire) et les organisations de la société civile / organisation de personnes handicapées.

Les données secondaires ont été obtenues à partir des documents et bases de données mis à disposition de l'équipe de recherche par les différents partenaires impliqués dans le projet ou à partir des documents accessibles au public et identifiés lors de la revue documentaire ou au cours des entretiens. Des séances de travail spécifiques ont également été organisées avec des membres de l'équipe de Handicap International pour obtenir les données financières et les données relatives au suivi et à l'évaluation du projet à travers lequel est mis en œuvre le dispositif des AVS pour l'accompagnement des enfants avec un handicap auditif dans les écoles inclusives.

2.5.2 Liste des entretiens et acteurs-clés rencontrés

La phase de collecte des données sur le terrain a eu lieu sur la période de juin et juillet 2024 au Sénégal.

Les zones d'intervention du volet éducation inclusive / formation professionnelle du projet CPP – AFD au Sénégal concernent actuellement la région de Dakar (Départements de Dakar, Rufisque, Pikine et Rufisque) et la région de Ziguinchor (Département de Ziguinchor) en Casamance. La collecte des données a été réalisée de manière exhaustive dans les trois écoles primaires ordinaires de la Région de Dakar où l'expérience pilote des dispositifs d'inclusion scolaire pour les enfants ayant un handicap auditif a été mise en œuvre initialement. Il s'agit des écoles Caserne Samba Diéry Diallo à Dakar, Thiawlène à Rufisque, et Apix Guinaw Rails Sud à Pikine.

Au total sept entretiens individuels et collectifs et deux sessions de travail ont été menés au cours de la phase de collecte des données et sont listés dans le tableau suivant (par ordre chronologique):

Tableau 6. Liste des parties prenantes rencontrées dans le cadre de la phase de collecte

Méthode	Acteur(s) rencontré(s)	Date
Entretien individuel	Conseiller technique et Point focal EI au Secrétariat Général du MEN	19/06/24
Entretien collectif	Doyen, enseignants et AVS de l'école Caserne Samba Diéry Diallo à Colobane	21/06/24
Entretien collectif	Doyen, enseignants et AVS de l'école Thiawlène à Rufisque	24/06/24
Entretien individuel	Point Focal Education Inclusive à l'Inspection Académique de Rufisque	24/06/24
Séance de travail	Finance Manager pour le Programme Afrique Cap Ouest (PACO) chez Handicap International	25/06/24
Séance de travail	Responsable Suivi, Évaluation et Apprentissages (MEAL) chez Handicap International	27/06/24
Entretien collectif	Membres de la Fédération Sénégalaise des Associations de Personnes Handicapées au Sénégal (FSAPH)	05/07/24
Entretien collectif	Doyen, enseignant / point focal EI de l'école Apix Guinaw Rails à Pikine	08/07/24
Entretien collectif	Parents d'élèves handicapés de l'école Apix Guinaw Rails à Pikine	08/07/24

2.6. Considérations éthiques

L'équipe de recherche s'est alignée sur les recommandations de la note d'orientation de Handicap International "Études et recherches à Handicap International » [16]. Le document préconise notamment de s'assurer que (i) toutes les précautions soient prises pour protéger la vie privée et la confidentialité des informations personnelles obtenues des personnes interrogées (notamment en anonymisant les données et en protégeant l'accès à la base de données par un mot de passe), (ii) d'obtenir le consentement libre et éclairé des informateurs clés avant de les interroger, (iii) d'obtenir l'autorisation d'un comité d'éthique de recherche et/ou des autorités compétentes préalablement aux activités de recherche. Un courrier officiel a été ainsi adressé au ministère de l'Éducation Nationale (MEN) et le protocole de l'étude a été partagé préalablement au démarrage de la phase de collecte des données pour obtenir les autorisations administratives nécessaires.

3. Résultats

3.1. Analyse des coûts

3.1.1 Evolution des coûts par année

La mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés au Sénégal, financé à travers HI et ses partenaires, entre 2018 et 2024, a coûté au total 329 760 191 XOF, soit 502 716 EUR (tableau 7). Ce coût a augmenté au cours de la première phase (2018-2021) du projet, passant de 27 166 800 XOF (41 416 EUR) à 59 722 346 XOF (91 046 EUR), soit une variation moyenne de 21,8% par an. Toutefois, au cours de la seconde phase du projet (2022-2024), ce coût a connu une baisse évaluée annuellement à 35,3% par an, avec des valeurs ayant varié de 64 691 234 XOF (98 621 EUR) à 17 552 602 XOF (26 759 EUR).

Tableau 7. Évolution du coût de mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés au Sénégal, 2018-2024

Années	EUR	XOF
2018	41 416	27 166 800
2019	98 971	64 920 727
2020	95 542	62 671 122
2021	91 046	59 722 346
2022	98 621	64 691 234
2023	50 362	33 035 359
2024	26 759	17 552 602
Total général	502 716	329 760 191

3.1.2 Ventilation par standard minimum

Au niveau des standards minimum, ce sont les activités relatives à l'adaptation de l'environnement scolaire (standard minimum 4) et à la formation du personnel éducatif et des parties prenantes (standard minimum 5) qui représentent les postes de dépenses les plus importants, respectivement 52,3% et 29,4% du total. Les activités les plus onéreuses du dispositif de soutien sont la sensibilisation du personnel éducatif à la pratique de l'éducation inclusive ainsi que la rémunération des AVS, qui ensemble représentent 50% des dépenses pour la mise en œuvre du projet pilote entre 2018 et 2024. Le montant total consacré à la rémunération des AVS est de 106 939 128 XOF (163 028 EUR) et de 72 847 698 XOF (111 056 EUR) pour la sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive (Tableau 8).

Tableau 8. Distribution du coût total de mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants handicapés, selon le type d'activités, 2018-2024

Standard minimum	Activités	EUR	XOF	%
1. De solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination	Coordination, planification et suivi évaluation du dispositif EI	48 832	32 031 574	9,7%
2. Collaboration effective des acteurs communautaires et institutionnels pour la sensibilisation et mobilisation sociale	Sensibilisation et identification des enfants handicapés	19 709	12 928 217	3,9%
3. Bonne synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation	Recrutement, orientation et référencement des enfants handicapés	5 841	3 831 543	1,2%
4. Adaptation de l'environnement scolaire	Certification, prise en charge médicale et appareillage	21 034	13 797 314	4,2%
	Infrastructures	4 636	3 040 794	0,9%
	Acquisition du matériel de travail	47 635	31 246 341	9,5%
	Rémunération des AVS	163 028	106 939 128	32,4%
	Subventions destinées aux écoles	14 175	9 298 007	2,8%
	Brassage (camp vacances)	12 415	8 143 752	2,5%
	Sous-total standard minimum 4	262 923	172 465 336	52,3%
5. Formation du personnel éducatif et des parties prenantes	Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	111 056	72 847 698	22,1%
	Sélection et Formation des AVS	32 888	21 573 409	6,5%
	Rencontre et partage d'expérience des AVS	3 798	2 491 443	0,8%
	Sous-total standard minimum 5	147 742	96 912 550	29,4%
6. Fortes capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs	Suivi et encadrement des AVS	3 338	2 189 434	0,7%
	Suivi scolaire et évaluation des enfants handicapés	11 522	7 558 140	2,3%
	Sous-total standard minimum 6	14 860	9 747 574	3,0%
Autres	Divers	2 810	1 843 397	0,6%
	Total général	502 716	329 760 191	100%

3.1.3 Analyse détaillée par activité

Les dépenses relatives aux auxiliaires de vie scolaire (AVS) se sont élevées au total sur la période 2018-2024 à 134 242 722 XOF, soit 204 652 EUR. Ce montant a été principalement consacré à leur rémunération pour un total de 106 939 128 XOF (163 028 EUR), ce qui représente près de 80% des dépenses associées aux AVS. Au sein de cette rubrique dédiée à la rémunération et la compensation des AVS, la masse salariale vient en tête avec 79 855 772 XOF (121 739 EUR), représentant 59,5% du coût total.

Pour les activités de renforcement des acteurs de l'éducation (enseignants, directeurs d'écoles, inspecteurs, etc.), les dépenses dédiées (activités d'apprentissage de la langue des signes et renforcement de capacités sur les pratiques pédagogiques inclusives) représentent un total de 72 847 698 XOF (111 056 EUR) sur la période 2018-2024. Les activités d'apprentissage de la langue des signes ont coûté 32 679 738 XOF (49 820 EUR) soit 44,9% des dépenses pour cette rubrique, tandis que le renforcement de capacités des acteurs est de 31 687 643 XOF (48 308 EUR), ce qui correspond à 43,5% du total lié au renforcement des pratiques d'éducation inclusive.

Les coûts des activités de soutien aux enfants handicapés se composent des postes de dépenses allouées à la sensibilisation et l'identification des enfants handicapés, au recrutement, à l'orientation et au référencement des enfants handicapés, à la certification, la prise en charge médicale et l'appareillage ainsi qu'au suivi scolaire et l'évaluation des enfants handicapés. Le montant total des dépenses pour cette rubrique est de 38 115 215 XOF ou 58 106 EUR. Au niveau des activités, 36,2% des dépenses liées à cette rubrique se rapportent à la certification, la prise en charge et l'appareillage des enfants handicapés pour un montant de 13 797 314 XOF (21 034 EUR) et 33,9% concerne les activités de sensibilisation et de l'identification des enfants handicapés pour un total de 12 928 217 XOF (19 709 EUR). Ce dernier groupe d'activités comporte les principaux postes de dépense suivants : i) les subventions aux organisations des personnes handicapées (OPH) pour un montant de 6 659 977 XOF (10 153 €), ii) les activités d'identification des enfants handicapés pour un total de 4 873 183 XOF (7 429 €).

Au total 31 246 341 XOF (47 635 EUR) sont alloués à l'acquisition de matériels de travail, outils et supports pédagogiques, tablettes et ordinateurs (destinés à la fois aux enfants handicapés et aux enseignants), matériels didactiques ainsi que de kits scolaires pour les AVS. Parmi ces matériels, il ressort que les dépenses pour la production des outils et supports pédagogiques s'élèvent à 24 132 323 XOF ou 36 789 EUR (soit 77,2% du total de la rubrique), suivie de l'acquisition des tablettes et ordinateurs pour un montant de 6 669 003 XOF ou 10 167 EUR (21,3%).

Les résultats issus de l'analyse des coûts indiquent que les établissements scolaires pilotes ont reçu un total de 9 956 784 XOF (15 179 EUR) de subventions pour couvrir principalement les frais de fonctionnement de ces écoles à hauteur de 7 918 004 XOF soit 12 071 EUR (79,5% du montant total de la rubrique subvention).

Les résultats de l'analyse détaillée des dépenses par rubrique et poste de dépenses sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 9. Distribution du coût total de mise en œuvre du dispositif de soutien aux enfants par rubrique et postes de dépenses, 2018-2024

Rubriques	Activités et postes de dépenses	EUR	XOF	%
Auxiliaires de vie scolaire	Acquisition du matériel pédagogique de travail	1 600	1 049 308	0,8%
	• Kits scolaires AVS	379	248 306	0,2%
	• Matériels didactiques	49	31 998	<0,1%
	• Tablettes et Ordinateurs	1 172	769 005	0,6%
	Rémunération et compensation des AVS	163 028	106 939 128	79,7%
	• Indemnités	40 549	26 598 361	19,8%
	• Motivation-Crédits téléphoniques	739	484 995	0,4%
	• Salaires	121 739	79 855 772	59,5%
	Rencontre et partage d'expérience des AVS	3 798	2 491 443	1,9%
	• Rencontre et partage d'expériences AVS	3 798	2 491 443	1,9%
Sélection et formation des AVS	32 888	21 573 409	16,1%	
	• Formation et recyclage	32 888	21 573 409	16,1%
	Suivi et encadrement des AVS	3 338	2 189 434	1,6%
	• Suivi et encadrement des AVS	3 338	2 189 434	1,6%
	Sous-total rubrique AVS	204 652	134 242 722	100%

Renforcement de la pratique d'éducation inclusive	Apprentissage de la langue des signes	49 820	32 679 738	44,9%
	Apprentissage sur la détection du Handicap	5 369	3 521 689	4,8%
	Formation à l'élaboration des projets d'éducation individuels	1 733	1 136 498	1,6%
	Pratiques d'inclusivité générales	48 308	31 687 643	43,5%
	Recyclage des enseignants	3 670	2 407 500	3,3%
	Animateurs	2 157	1 414 630	1,9%
	Sous-total rubrique pratique inclusive	111 056	72 847 698	100%

[Suite Tableau 9]

Rubriques	Activités et postes de dépenses	EUR	XOF	%
Dépistage, soutien et suivi des enfants handicapés	Sensibilisation et dépistage du Handicap	19 709	12 928 217	33,9%
	• Dépistage/identification	7 429	4 873 183	12,8%
	• Sensibilisation	360	236 276	0,6%
	• Subventions aux écoles pour la sensibilisation et l'identification des enfants handicapés	1 004	658 778	1,7%
	• Subventions aux OPHs	10 153	6 659 977	17,5%
	• Subventions aux parents d'élèves	762	500 003	1,3%
	Recrutement, orientation et référencement des enfants handicapés	5 841	3 831 543	10,1%
	Certification, prise en charge médicale et appareillage	21 034	13 797 314	36,2%
	• Appareillage	3 323	2 180 001	5,7%
	• Médicaments	123	80 427	0,2%
	• Prise en charge médicale	16 328	10 710 695	28,1%
	• Suivi psychologique des enfants handicapés	1 260	826 191	2,2%
Suivi scolaire et évaluation des enfants handicapés	11 522	7 558 140	19,8%	
	• Suivi scolaire et évaluation des enfants handicapés	11 522	7 558 140	19,8%
	Sous-total rubrique soutiens enfants handicapés	58 106	38 115 215	100%
Fourniture de matériels et équipements	Kits scolaires AVS	379	248 306	0,8%
	Matériels didactiques	300	196 708	0,6%
	Outils et supports pédagogiques	36 789	24 132 323	77,2%
	Tablettes et Ordinateurs	10 167	6 669 003	21,3%
	Sous-total rubrique matériel et équipements	47 635	31 246 341	100%

Le détail des coûts annuels et par activité du dispositif pilote de soutien aux enfants handicapés est présenté dans l'annexe 1.

3.2. Analyse d'impact budgétaire

3.2.1 Impact budgétaire total et résultats attendus dans les 4 inspections académiques ciblées en priorité

Il s'agit ici de la mise à l'échelle du dispositif des AVS au niveau des quatre inspections académiques ciblées en priorité et où le projet pilote est actuellement mis en œuvre. L'impact budgétaire du déploiement de l'éducation inclusive pour la période 2025-2030 est présenté dans le tableau 10 pour les deux scénarios retenus. Les résultats attendus du dispositif sont également détaillés par année dans le tableau 11.

Tableau 10 : Impact budgétaire et coûts unitaires associés à la mise à l'échelle progressive du dispositif de 2025 à 2030 (calculés à l'horizon 2030)

Activité	Intitulé	Scénario 1		Scénario 2	
		XOF	EUR	XOF	EUR
Paquet d'activités minimum	Impact budgétaire (2025-2030)	1 899 391 900	2 895 604	8 979 289 936	13 688 839
	Coût annualisé par AVS	1 758 696	2 681	1 692 928	2 581
	Coût annualisé par enfant handicapé	305 860	466	287 742	439
	Coût par année de scolarisation	517 828	789	495 191	755

Pour le scénario 1, le dispositif actuel des AVS est élargi à un total de 30 écoles primaires au niveau des quatre inspections académiques ciblées en priorité. L'impact budgétaire s'élève à près de 1,9 milliard XOF (2,9 millions EUR) sur la période 2025-2030, pour un total de 180 AVS déployés et 1 035 enfants handicapés sensoriels soutenus à l'horizon 2030. Cela se traduit par un coût annualisé de 1,76 millions XOF (2 681 EUR) par AVS et de 305 860 XOF (466 EUR) par enfant handicapé scolarisé. Le nombre d'années de scolarisation cumulé est de 3 668 pour les enfants handicapés bénéficiant du dispositif sur la période 2025-2030, pour un coût de 517 828 XOF (soit 789 EUR) par année de scolarisation.

Pour le scénario 2, le dispositif est étendu à un total de 87 écoles pour répondre aux besoins en matière d'éducation inclusive pour les enfants handicapés sensoriels au niveau des quatre inspections académiques prioritaires. L'impact budgétaire est multiplié par un facteur de 4,7 par rapport au scénario 1 pour atteindre un total 8,98 milliards XOF (13,7 millions EUR) sur la période 2025-2030. Ce scénario plus ambitieux permettrait le déploiement de 884 AVS et la prise en charge de 5 201 enfants handicapés sensoriels à l'horizon 2030, soit un total cumulé de 18 133 années de scolarisation au cours de la période 2025 à 2030. Le coût annualisé est de 1,69 million XOF par AVS (2581 EUR), de 287 742 XOF (439 EUR) par enfant handicapé scolarisé, et de 495 191 XOF (755 EUR) par année scolaire complétée par des enfants handicapés.

Tableau 11 : Résultats attendus de la mise à l'échelle du dispositif des AVS par année

Scénario	Intitulé	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario 1	Nombre d'AVS	30	60	90	120	150	180
	Nombre d'enfants handicapés soutenus	180	355	529	700	869	1035
	Nombre d'années de scolarisation pour enfants dans le dispositif (cumulatif)	180	535	1064	1764	2633	3668
Scénario 2	Nombre d'AVS	158	301	443	589	734	884
	Nombre d'enfants handicapés soutenus	862	1719	2581	3448	4322	5201
	Nombre d'années de scolarisation pour enfants dans le dispositif (cumulatif)	862	2581	5162	8610	12932	18133

3.2.2 Ventilation de l'impact budgétaire pour les 4 inspections académiques ciblées en priorité

Dans les deux scénarios, l'impact budgétaire le plus important est associé au standard minimum relatif à l'adaptation de l'environnement scolaire (standard 4) qui comprend les aménagements raisonnables pour améliorer l'accessibilité des établissements scolaires inclusifs, la dotation des établissement scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés au niveau des classes inclusives et spécifiquement pour la prise en charge des enfants handicapés visuels ou auditifs selon les classes, et enfin la rémunération du personnel spécialisé dans chaque classe (à raison de 1 AVS par classe inclusive).

En ce qui concerne l'impact budgétaire des autres activités liées aux standards minimum, le classement est le suivant (par ordre décroissant) : les activités de formation des parents d'élèves handicapés et du personnel éducatif et encadrant (y compris les AVS) en éducation inclusive et spécialisée pour la prise en charge des enfants handicapés auditifs ou visuels (standard 5), les activités de suivi et évaluation du dispositif des AVS (standard 6), les activités de référencement, orientation et suivi des enfants handicapés (standard 3), le cadrage, pilotage et de la coordination du dispositif (standard 1), et enfin la sensibilisation, mobilisation sociale et identification dans la communauté des enfants handicapés hors école et en âge d'être scolarisé (standard 2).

L'impact budgétaire par standard minimum et groupe d'activités pour la mise à l'échelle du dispositif des AVS dans les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030 est synthétisé dans le Tableau 1212. Le détail des activités est fourni dans l'annexe 2.

Tableau 12 : Impact budgétaire par standard minimum et groupes d'activités pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Standard Minimum	Activités	Scénario 1		Scénario 2	
		XOF	EUR	XOF	EUR
1. De solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination	1. Cadrage, pilotage et coordination	56 992 500	86 885	56 992 500	86 885
2. Collaboration effective des acteurs communautaires et institutionnels pour la sensibilisation et mobilisation sociale	2. Sensibilisation, mobilisation sociale et identification	22 500 000	34 301	22 500 000	34 301
3. Bonne synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation	3. Référencement, orientation et suivi des EH	87 648 000	133 619	386 778 000	589 639
4. Adaptation de l'environnement scolaire	4a. Amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires	91 618 410	139 671	485 577 573	740 258
	4b. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (classes inclusives)	6 840 000	10 428	33 592 000	51 211
	4c. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap auditif)	221 665 213	337 926	965 645 834	1 472 118
	4d. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap visuel)	198 825 000	303 107	1 079 808 056	1 646 157
	4e. Rémunération du personnel spécialisé (AVS)	714 510 819	1 089 265	3 526 054 186	5 375 435
5. Formation du personnel éducatif et des parties prenantes	5a. Formation des parents d'EH (et membres de la fratrie)	135 585 000	206 698	680 830 788	1 037 920
	5b. Formation du personnel éducatif et encadrant (y compris AVS)	227 126 957	346 253	1 025 578 998	1 563 485
6. Fortes capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs	6. Suivi et évaluation du dispositif	136 080 000	207 453	715 932 000	1 091 431
	Total paquet d'activités minimum	1 899 391 900	2 895 604	8 979 289 936	13 688 839

L'impact budgétaire annuel pour les deux scénarios est présenté dans le Tableau 133. Il varie annuellement entre 222,4 millions XOF (339 063 EUR) et 426,4 millions XOF (650 069 EUR) pour le scénario 1 et entre 1,03 milliards XOF (1,58 millions EUR) et 2,03 milliards XOF (3,09 millions EUR) pour le scénario 2. L'impact budgétaire augmente graduellement chaque année au fur et à mesure que le nombre d'enfants handicapés dans le dispositif augmente, à l'exception de la première année qui nécessite des investissements plus importants, à hauteur de 278 millions XOF (423 776 EUR) pour le scénario 1 et 1,345 milliards XOF (2,05 millions EUR) pour le scénario 2. La ventilation de l'impact budgétaire par activité et par année est détaillée dans l'annexe 3 pour le scénario 1 et l'annexe 4 pour le scénario 2.

Tableau 13 : Impact budgétaire annuel pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Année	Scénario 1		Scénario 2	
	XOF	EUR	XOF	EUR
2025	277 979 041	423 776	1 345 185 499	2 050 722
2026	222 410 976	339 063	1 034 833 650	1 577 594
2027	277 334 739	422 794	1 275 587 523	1 944 621
2028	323 561 522	493 266	1 528 015 647	2 329 445
2029	371 688	566 635	1 767 915 319	2 695 170
2030	426 417 266	650 069	2 027 752 298	3 091 288

Au niveau de la répartition de l'impact budgétaire entre les différentes inspections ciblées en priorité, les projections indiquent que la mise à l'échelle du dispositif des AVS sur la période 2025-2030 nécessiterait un montant équivalent à 380,7 millions XOF (580 396 EUR) pour l'IA de Rufisque et 503,9 millions XOF (768 157 EUR) pour chacune des autres IA (Dakar, Pikine-Guédiawaye et Ziguinchor) selon le scénario 1. Le montant plus élevé pour la mise à l'échelle dans ces trois IA s'explique par le nombre d'IEF puisque dans ce scénario il est prévu d'étendre le dispositif des AVS à deux écoles par IEF. Au niveau du second scénario, le montant nécessaire pour la mise à l'échelle du dispositif est (par ordre croissant) : 1,49 milliard XOF (2,3 millions EUR) pour l'IA de Ziguinchor, 1,79 milliard XOF (2,7 millions EUR) pour l'IA de Rufisque, 2,03 milliards XOF (3,1 millions EUR) pour l'IA Dakar, et 3,67 milliards XOF (5,6 millions EUR) pour l'IA de Pikine-Guédiawaye pour la période 2025-2030. L'impact budgétaire augmente avec la taille de la population couverte par chaque IA. Le tableau suivant rapporte l'impact budgétaire par IA et par IEF pour chacun des scénarios.

Tableau 14 : Impact budgétaire selon le découpage administratif pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Niveau	Scénario 1		Scénario 2	
	XOF	EUR	XOF	EUR
Niveau Central	7 042 500	10 376	7 042 500	10 376
IA Dakar	503 878 207	768 157	2 032 726 926	3 098 872
Inspection Académique	11 224 500	17 112	11 224 500	17 112
IEF Almadies	123 163 427	187 761	440 244 787	671 149
IEF Dakar-Plateau	123 163 427	187 761	322 207 647	491 202
IEF Grand Dakar	123 163 427	187 761	519 908 444	792 595
IEF Parcelles Assainies	123 163 427	187 761	739 141 549	1 126 814
IA Pikine-Guédiawaye	503 878 207	768 157	3 665 778 636	5 588 444
Inspection Académique	11 224 500	17 112	11 224 500	17 112
IEF Guédiawaye	123 163 427	187 761	683 604 270	1 042 148
IEF Keur Massar	123 163 427	187 761	1 553 152 069	2 367 765
IEF Pikine	123 163 427	187 761	648 002 078	987 873
IEF Thiaroye	123 163 427	187 761	769 795 720	1 173 546
IA Rufisque	380 714 780	580 396	1 787 500 243	2 725 027
Inspection Académique	11 224 500	17 112	11 224 500	17 112
IEF Diamniadio	123 163 427	187 761	438 823 603	668 982
IEF Rufisque Commune	123 163 427	187 761	634 352 861	967 065
IEF Sangalkam	123 163 427	187 761	703 099 279	1 071 868
IA Ziguinchor	503 878 207	768 157	1 486 241 630	2 265 761
Inspection Académique	11 224 500	17 112	11 224 500	17 112
IEF Bignona 1	123 163 427	187 761	481 627 933	734 237
IEF Bignona 2	123 163 427	187 761	278 602 888	424 727
IEF Oussouye	123 163 427	187 761	115 464 497	176 024
IEF Ziguinchor	123 163 427	187 761	599 321 813	913 660

3.2.3 Impact budgétaire et résultats attendus de la mise à l'échelle au niveau national

Le tableau suivant présente l'impact budgétaire et les résultats attendus projetés au niveau de l'ensemble des régions du Sénégal sur la période 2025-2030. L'impact budgétaire total pour la mise à l'échelle du dispositif au niveau national s'élève ainsi à 7,3 milliards FCFA (11,1 millions EUR) pour le scénario 1 et à 47,6 milliards FCFA (72,5 millions FCFA) pour le scénario 2. Pour le scénario 1, le montant par inspection académique varie entre 380,7 millions XOF (580 396 EUR) pour l'IA de Rufisque jusqu'à 635,6 millions XOF (968 902 EUR) pour l'IA de Thiès. En termes de résultats attendus, ce budget permettrait selon l'IA considérée d'atteindre un total de 6 à 10 écoles inclusives, de déployer entre 36 et 60 AVS pour soutenir la scolarité de 207 à 345 enfants handicapés. Pour le scénario 2, l'impact budgétaire est compris entre 794,3 millions XOF (1,21 millions EUR) pour l'IA de Kédougou et 6,34 milliards XOF (9,7 millions EUR) pour l'IA de Thiès. Dans ce scénario, le nombre d'écoles inclusives varie entre 15 et 108 et le nombre d'AVS entre 76 et 626 selon l'IA. La mise à l'échelle du dispositif au niveau national selon le scénario 2 permettrait de soutenir entre 431 et 3724 élèves handicapés par IA (respectivement à Kédougou et Thiès).

Tableau 15 : Impact budgétaire et résultats attendus de la mise à l'échelle à l'horizon 2030

Scénario	Inspection Académique	# écoles inclusives	# AVS	# enfants handicapés dans le dispositif	Impact budgétaire (XOF)	Impact budgétaire (EUR)
Scénario 1	Niveau central	-	-	-	7 042 500	10 736
	Dakar	8	48	276	503 878 207	768 157
	Pikine-Guédiawaye	8	48	276	503 878 207	768 157
	Rufisque	6	36	207	380 714 780	580 396
	Ziguinchor	8	48	276	503 878 207	768 157
	Diourbel	6	36	207	385 489 780	587 675
	Fatick	6	36	207	385 489 780	587 675
	Kaffrine	8	48	276	510 250 413	777 872
	Kaolack	8	48	276	510 250 413	777 872
	Kédougou	6	36	207	385 489 780	587 675
	Kolda	6	36	207	385 489 780	587 675
	Louga	6	36	207	385 489 780	587 675
	Matam	6	36	207	385 489 780	587 675
	Saint-Louis	8	48	276	510 250 413	777 872
	Sédhiou	6	36	207	385 489 780	587 675
	Tambacounda	8	48	276	510 250 413	777 872
	Thiès	10	60	345	635 558 253	968 902
Sous-total S1		114	684	3 934	7 274 380 265	11 089 721
Scénario 2	Niveau central	-	-	-	7 042 500	10 736
	Dakar	36	200	1 170	2 032 726 926	3 098 872
	Pikine-Guédiawaye	64	365	2 161	3 665 778 636	5 588 444
	Rufisque	32	175	1 030	1 787 500 243	2 725 027
	Ziguinchor	27	144	840	1 486 241 630	2 265 761
	Diourbel	102	597	3 573	6 015 954 483	9 171 263
	Fatick	45	263	1 559	2 670 224 026	4 070 730
	Kaffrine	49	269	1 578	2 734 746 435	4 169 094
	Kaolack	61	341	2 017	3 480 736 367	5 306 348
	Kédougou	15	76	431	794 352 509	1 210 983
	Kolda	45	266	1 585	2 698 848 182	4 114 368
	Louga	53	299	1 771	3 039 525 724	4 633 727
	Matam	49	267	1 578	2 708 314 354	4 128 799
	Saint-Louis	55	305	1 809	3 131 090 294	4 773 316
	Sédhiou	33	179	1 055	1 853 246 937	2 825 257
	Tambacounda	54	306	1 811	3 116 358 934	4 750 859
	Thiès	108	626	3 724	6 339 376 322	9 664 317
Sous-total S2		828	4 678	27 692	47 562 064 503	72 507 900

3.2.4 Impact budgétaire des interventions additionnelles pour favoriser l'accès et la pérennité du dispositif des AVS

Quant à l'impact budgétaire associé aux activités additionnelles suggérées par les différentes parties prenantes pour répondre aux principaux défis rencontrés au cours de la mise en œuvre de l'initiative pilote, il s'élève pour les quatre IA prioritaires à un total de 1,93 milliard XOF (2,95 millions EUR) pour le scénario 1 et 9,55 milliards XOF (14,6 millions EUR) pour le scénario 2, ce qui dépasse l'impact budgétaire calculé pour la mise en œuvre du paquet minimum d'activités dans les deux scénarios. Il s'agit de la prise en charge des frais restant à charge des parents afin de lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés (frais de cantine scolaire, frais de transport entre le domicile et l'école ou encore les frais d'inscription et de fournitures scolaires) et de la revalorisation des salaires des AVS afin de contribuer à l'institutionnalisation et la pérennisation du dispositif au Sénégal. L'impact budgétaire annuel des interventions complémentaires est présenté pour les quatre IA prioritaires dans le Tableau 166.

Tableau 16 : Impact budgétaire annuel lié aux activités additionnelles pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Année	Scénario 1		Scénario 2	
	7a. Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	7b. Revalorisation du salaire des AVS en soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif	7a. Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	7b. Revalorisation du salaire des AVS en soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif
2025	63 180 000 XOF (96 317 EUR)	30 783 913 XOF (46 930 EUR)	302 625 737 XOF (461 350 EUR)	162 128 608 XOF (247 163 EUR)
2026	124 760 506 XOF (190 196 EUR)	61 567 826 XOF (93 860 EUR)	603 292 566 XOF (919 714 EUR)	308 865 259 XOF (470 862 EUR)
2027	185 561 513 XOF (282 887 EUR)	92 351 739 XOF (140 789 EUR)	905 865 494 XOF (1 380 983 EUR)	454 575 780 XOF (692 996 EUR)
2028	245 592 886 XOF (374 404 EUR)	123 135 651 XOF (187 719 EUR)	1 210 387 939 XOF (1 845 225 EUR)	604 390 822 XOF (921 388 EUR)
2029	304 864 368 XOF (464 763 EUR)	153 919 564 XOF (234 649 EUR)	1 516 889 671 XOF (2 312 483 EUR)	753 179 734 XOF (1 148 215 EUR)
2030	363 385 579 XOF (553 978 EUR)	184 703 477 XOF (281 579 EUR)	1 825 387 480 XOF (2 782 785 EUR)	907 099 299 XOF (1 382 864 EUR)
Total	1 287 344 852 XOF (1 962 545 EUR)	646 462 170 XOF (985 525 EUR)	6 364 448 887 XOF (9 702 540 EUR)	3 190 239 502 XOF (4 863 489 EUR)

L'impact budgétaire annuel du paquet d'activités minimum et des activités additionnelles pour les quatre IA ciblées en priorité est détaillé dans l'annexe 5. Le Tableau 177 présente les coûts unitaires lorsque le paquet d'activités minimum et les activités additionnelles sont mis en œuvre conjointement. Ainsi l'impact budgétaire pour le scénario 1 : augmente pour atteindre un total de 3,8 milliards XOF (5,84 millions EUR). Les coûts annualisés sont alors de l'ordre de 3,55 millions XOF (5 411 EUR) par AVS et de 617 262 XOF (941 EUR) par enfant handicapé scolarisé en moyenne. Le coût d'une année de scolarisation pour un enfant handicapé s'élève à 1,04 million XOF (soit 1 593 EUR). En ce qui concerne le scénario 2, l'impact budgétaire atteint un total de 18,5 milliards XOF (28,3 millions EUR) lorsque les activités additionnelles sont prises en compte, soit un montant annualisé de 3,5 milliards XOF (5 327 EUR) par AVS et de 593 924 XOF (905 EUR) par enfant handicapé sensoriel. Le coût d'une année de scolarisation pour un enfant handicapé est de 1,02 million XOF (soit 1 558 EUR)⁶.

Tableau 17 : Impact budgétaire et coûts unitaires associés à la mise à l'échelle progressive du dispositif de 2025 à 2030 (calculés à l'horizon 2030)

Activité	Intitulé	Scénario 1		Scénario 2	
		XOF	EUR	XOF	EUR
Paquet d'activités minimum et activités additionnelles	Impact budgétaire (2025-2030)	3 833 198 921	5 843 674	18 533 978 325	28 254 868
	Coût annualisé par AVS	3 549 258	5 411	3 494 340	5 327
	Coût annualisé par enfant handicapé	617 262	941	593 924	905
	Coût par année de scolarisation	1 045 038	1 593	1 022 113	1 558

Le dernier tableau présente l'impact budgétaire des activités additionnelles au niveau de l'ensemble des régions du Sénégal sur la période 2025-2030. Pour le scénario 1, l'impact budgétaire total pour la mise à l'échelle du dispositif au niveau national s'élève alors à 7,3 milliards FCFA ou 11,1 millions EUR, dont 1,9 milliard de XOF (2,9 millions EUR) pour les quatre IA prioritaires et 5,4 milliards XOF (8,2 millions EUR) pour les autres IA. Pour le scénario 2, l'impact budgétaire total des activités additionnelles au niveau national s'élève à 50,4 milliards FCFA ou 76,8 millions EUR, dont 9,6 milliards de XOF (14,6 millions EUR) pour les quatre IA prioritaires et 40,8 milliards XOF (62,2 millions EUR) pour les autres IA.

⁶ Il s'agit ici du coût moyen par enfant handicapé et par année de scolarisation, étant entendu que le coût individuel peut varier notamment en fonction du type de handicap, de l'âge et de la situation de l'enfant.

Tableau 18 : Impact budgétaire lié aux activités additionnelles au niveau national sur la période 2025-2030

Inspection Académique	Scénario 1		Scénario 2	
	7a. Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	7b. Revalorisation du salaire des AVS en soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif	7a. Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	7b. Revalorisation du salaire des AVS en soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif
Pour les inspections académiques ciblées en priorité				
Dakar	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	1 432 055 042 XOF (EUR)	722 395 822 XOF (1 101 285 EUR)
Pikine-Guédiawaye	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	2 644 853 873 XOF (4 032 054 EUR)	1 310 368 557 XOF (1 997 644 EUR)
Rufisque	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	1 260 254 363 XOF (1 921 245 EUR)	635 174 735 XOF (968 318 EUR)
Ziguinchor	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	1 027 285 610 XOF (1 566 087 EUR)	522 300 388 XOF (796 242 EUR)
Sous-total	1 287 344 852 XOF (1 962 545 EUR)	646 462 170 XOF (985 525 EUR)	6 364 448 887 XOF (9 702 540 EUR)	3 190 239 502 XOF (4 863 489 EUR)
Pour les autres inspections académiques en vue de la mise à l'échelle au niveau national				
Diourbel	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	4 328 150 526 XOF (6 598 223 EUR)	2 126 142 247 XOF (3 241 283 EUR)
Fatick	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	1 889 062 946 XOF (2 879 858 EUR)	939 935 472 XOF (1 432 922 EUR)
Kaffrine	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	1 903 798 059 XOF (2 902 321 EUR)	954 301 298 XOF (1 454 823 EUR)
Kaolack	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	2 444 258 043 XOF (3 726 247 EUR)	1 218 016 818 XOF (1 856 855 EUR)
Kédougou	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	522 518 984 XOF (796 575 EUR)	270 898 433 XOF (412 982 EUR)
Kolda	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	1 919 912 142 XOF (2 926 887 EUR)	951 222 907 XOF (1 450 130 EUR)
Louga	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	2 151 916 946 XOF (3 280 576 EUR)	1 066 149 515 XOF (1 625 334 EUR)
Matam	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	1 912 329 208 XOF (2 915 327 EUR)	948 144 516 XOF (1 445 437 EUR)
Saint-Louis	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	2 203 484 992 XOF (3 359 191 EUR)	1 097 959 558 XOF (1 673 829 EUR)
Sédhiou	257 468 970 XOF (392 509 EUR)	129 292 434 XOF (197 105 EUR)	1 277 513 845 XOF (1 947 557 EUR)	644 409 909 XOF (982 397 EUR)
Tambacounda	343 291 960 XOF (523 345 EUR)	172 389 912 XOF (262 807 EUR)	2 191 547 817 XOF (3 340 993 EUR)	1 092 828 906 XOF (1 666 007 EUR)
Thiès	429 114 951 XOF (654 182 EUR)	215 487 390 XOF (328 508 EUR)	4 532 210 257 XOF (6 909 310 EUR)	2 237 990 464 XOF (3 411 794 EUR)
Sous-total	3 604 565 585 XOF (5 495 125 EUR)	1 810 094 076 XOF (2 759 471 EUR))	27 276 703 765 XOF (41 583 067 EUR)	13 548 000 045 XOF (20 653 793 EUR)

3.3 Défis et limites de l'étude

La comptabilité analytique facilite de manière générale l'analyse des coûts même si certains défis se sont posés spécifiquement pour ce projet :

- Le cadre logique et les rubriques des dépenses ont changé au cours du projet ce qui a nécessité un travail de réconciliations important pour pouvoir réaliser l'analyse des coûts sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet pilote.
- Faire la distinction entre les dépenses encourues pour les différentes composantes du projet et en particulier entre les différents niveaux de scolarité (primaire ou secondaire) et entre le volet éducation et formation professionnelles n'a pas été possible pour certaines lignes budgétaires malgré un travail minutieux.

Concernant l'analyse d'impact budgétaire, les coûts présentés sont des projections et certaines données du modèle proposé peuvent être à ajuster, notamment :

- Le projet pilote ne cible actuellement que les enfants avec déficiences auditives. Les normes et les coûts pour la prise en charge des enfants avec déficiences visuelles sont inférés à partir des expériences pilotes soutenues par d'autres organisations au Sénégal [10] et par HI au Togo.
- Pour les équipements et du matériel, les prix sont basés sur les données issues des projets pilotes mis en œuvre par des partenaires et ne reflètent pas nécessairement les conditions tarifaires d'acquisition via des marchés publics ou les évolutions tarifaires récentes liées à la hausse des prix.
- Les données sur le nombre d'enfants handicapés par âge au niveau des inspections académiques et des inspections de l'éducation et de la formation ont été reconstituées à partir des données sur le handicap et la population par commune issues du dernier recensement de la population en 2023 (RGPH-5)

Pour ce qui est de l'analyse de l'efficience :

- Les coûts unitaires sont calculés uniquement pour l'analyse d'impact budgétaire (projections) puisque les données du système de suivi-évaluation du projet ne permettent pas d'accéder aux données sur le nombre de bénéficiaires sur l'ensemble de la période étudiée.
- Le cadre de résultat du projet ne se prête pas facilement à une analyse coût-efficacité du fait notamment de la spécificité des indicateurs. L'approche Score of Perceived Outcomes (ScoPeO) testée par HI pour mesurer les effets sur la qualité de vie des bénéficiaires au Sénégal semble intéressante et pourrait être utilisée ou adaptée pour mesurer l'impact du dispositif des AVS dans le cadre d'une analyse coût-bénéfice, mais l'outil n'a pas été utilisé dans ce projet.

4. Conclusion

L'étude permet de documenter et de projeter les coûts du dispositif des AVS pour soutenir l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles primaires publiques au Sénégal.

L'analyse rétrospective des coûts du projet pilote au Sénégal indique qu'un total de 329,8 millions XOF (502 716 EUR) a été dépensé sur la période 2018 à 2024. Ce sont les activités relatives à l'adaptation de l'environnement scolaire (standard minimum 4) et à la formation du personnel éducatif et des parties prenantes (standard minimum 5) qui représentent les postes de dépenses les plus importants. Les dépenses spécifiques aux AVS se sont élevées au total à 134,2 millions XOF (204 652 EUR) pour couvrir les activités suivantes :

Rémunération et compensations des AVS (79,7%), frais de sélection et formation (16,1%), renforcement des capacités des AVS à travers des rencontres et le partage d'expériences (1,9%), le système de suivi et d'encadrement des AVS (1,6%) et l'acquisition du matériel pédagogique de travail (0,8%). A noter qu'il s'agit ici des coûts réels et qui ne reflètent pas nécessairement une situation idéale pour la mise en œuvre du dispositif (du fait notamment des contraintes budgétaires).

Les deux scénarios retenus pour l'analyse d'impact budgétaire impliquent d'étendre le dispositif des AVS à deux écoles par IEF pour l'accueil des enfants handicapés visuels et auditifs soit un total de 30 écoles primaires (scénario 1) ou d'étendre le dispositif pour atteindre un total de 87 écoles primaires inclusives nécessaires pour répondre aux besoins identifiés dans la population et répondre aux demandes objectives exprimées par les organisations de la société civile (scénario 2). L'analyse d'impact budgétaire porte sur la période 2025-2030 et se concentre sur les quatre IA où le dispositif pilote est actuellement mis en œuvre, à savoir Dakar, Pikine-Guédiawaye, Rufisque et Ziguinchor.

Pour le premier scénario, l'impact budgétaire s'élève à près de 1,9 milliard XOF (2,9 millions EUR) sur la période 2025-2030, pour un total de 180 AVS déployés et 1 035 enfants handicapés sensoriels soutenus à l'horizon 2030 (pour un total cumulé de 3 668 années de scolarisation). Cela se traduit par un coût annualisé de 1,76 millions XOF (2 681 EUR) par AVS, de 305 860 XOF (466 EUR) par enfant handicapé scolarisé, et de 517 828 XOF (soit 789 EUR) par année de scolarisation à l'horizon 2030.

Pour le second scénario, l'impact budgétaire est multiplié par un facteur de 4,7 par rapport au scénario 1 pour atteindre un total de 8,98 milliards XOF (13,7 millions EUR). Ce scénario plus ambitieux permettrait le déploiement de 884 AVS et la prise en charge de 5 201 enfants handicapés sensoriels à l'horizon 2030 (soit un total de 18 133 années de scolarisation cumulé sur la période 2025 à 2030). Le coût annualisé est alors de 1,69 million XOF par AVS (2581 EUR), de 287 742 XOF (439 EUR) par enfant handicapé scolarisé, et de 495 191 XOF (755 EUR) par année scolaire complétée par des enfants handicapés.

À titre de comparaison, le budget annuel alloué au MEN dans la loi de finances 2025 s'élève à près de 975 milliards FCFA (1,49 milliard EUR), dont 228,2 milliards FCFA (348 millions EUR) pour l'enseignement élémentaire. Par rapport au coût par année scolaire, le rapport sur la situation de l'éducation de 2016 estime le coût annuel d'un élève dans le cycle élémentaire à 116 000 FCFA (177 EUR) [17]. Une précédente étude réalisée au Sénégal sur l'éducation

inclusive rapporte un coût par année scolaire de 765 617 XOF (1 167 EUR) pour des enfants handicapés visuels.

Les résultats visent à alimenter la réflexion et guider les décisions du Ministère de l'Education Nationale et ses partenaires par rapport à la mise à l'échelle et à la généralisation du dispositif des AVS pour soutenir l'éducation des enfants handicapés au Sénégal.

Bibliographie

- [1] Mizunoya, Suguru; Mitra, Sophie ; Yamasaki, Izumi. 'Towards Inclusive Education: The impact of disability on school attendance in developing countries', Innocenti Working Papers no. 2016-03, UNICEF Office of Research - Innocenti, Florence (2016)
- [2] Organisation Mondiale de la Santé, Rapport Mondial sur le Handicap, Genève, 2011
- [3] Plan International, 'Outside the Circle: A research initiative by Plan International into the rights of children with disabilities to education and protection in West Africa' (2013).
- [4] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, Rapport provisoire du 5e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2023), Chapitre XI : Personnes en situation de handicap, Juillet 2024.
- [5] Drame ER, Kamphoff, K (2014). Perceptions of disability and access to inclusive education in West Africa: a comparative case study in Dakar, Senegal. *Int J Spec Educ.*
- [6] Saliou Sene (2020). Perspective internationale en éducation inclusive et réalités des enfants en situation en handicap en Afrique subsaharienne francophone : cas du Sénégal. *Education.* Université de Bordeaux.
- [7] Dok AM, Gallineti J, Kuper H et al. (2013). A study of disability among Plan International's sponsored children: full report. Plan international, & London School of Hygiene and Tropical Medicine, London.
- [8] European Agency for Special Needs and Inclusive Education. 'Financing of Inclusive Education: Background Information Report'. Odense, Denmark: European Agency for Special Needs and Inclusive Education (2016)
- [9] International Disability and Development Consortium (IDDC), '#CostingEquity; The case for disability-responsive education financing', (2016), pp. 18-19.
- [10] Sightsavers, Dépenses dans l'éducation inclusive au Sénégal : données d'un projet pilote 2011-16, Septembre 2017 : <https://research.sightsavers.org/project/inclusive-education-expenditure-in-senegal-evidence-from-a-pilot-project/> (consulté le 30/04/2025).
- [11] Ministère de l'éducation de base au Cameroun. Analyse des coûts et de l'impact budgétaire de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés au Cameroun, 2022.
- [12] Handicap International, 'Mise en place et réalisation d'une étude comparative sur la qualité de l'enseignement et les couts liés à l'éducation inclusive en milieu formel'. (2015). Non publié.
- [13] Sullivan SD, Mauskopf JA, Augustovski F, et al. Principles of good practice for budget impact analysis II: report of the ISPOR Task Force on Good Research Practices – Budget Impact Analysis. *Value Health.* 2014;17(1):5-14.

[14] IIEP Advanced training programme in educational planning and management, Course n° EPA 302: "Projection and simulation models: methods and techniques", 2016.

[15] Humanité et Inclusion, Education inclusive au Sénégal : Bonnes pratiques, leçons apprises et recommandations, Retours d'expériences, non daté.

[16] Note d'orientation de Handicap International "Études et recherches à Handicap International : Pour une gestion éthique des données" : [GestionEthiqueDesDonneesNO-04.pdf](#)

[17] Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), Situation économique et sociale du Sénégal en 2016 : Education et formation. Février 2019

Annexes

1. Détail des coûts du dispositif pilote de soutien aux enfants handicapés

Années/Lignes de coûts XOF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Brassage (camp vacances)	2 577 983	5 565 769						8 143 752
Brassage (camp vacances)	2 577 983	5 565 769						8 143 752
Certification, prise en charge médicale et appareillage des enfants handicapés	871 072	7 331 802	167 761	5 426 680				13 797 314
Appareillage				2 180 001				2 180 001
Médicaments				80 427				80 427
Prise en charge médicale	867 870	7 316 813	164 763	2 361 248				10 710 695
Suivi psychologique	3 201	14 989	2 998	805 004				826 191
Coordination, planification et suivi évaluation du dispositif EI	1 891 892	12 745 592	5 616 310	4 103 477	7 419 307	229 998	24 999	32 031 574
Coordination, planification et suivi évaluation du dispositif EI	1 891 892	12 745 592	5 616 310	4 103 477	7 419 307	229 998	24 999	32 031 574
Divers		151 651	1 636 744	55 002				1 843 397
Divers		151 651	1 636 744	55 002				1 843 397
Infrastructures				3 040 794				3 040 794
Infrastructures				3 040 794				3 040 794

Recrutement, orientation et référencement des enfants handicapés	42 998				2 278 296	1 510 249		3 831 543
Orientation et Référencement					2 278 296	1 510 249		3 788 545
Recrutement	42 998							42 998
Rémunération des AVS	2 613 320	10 244 986	18 964 976	20 222 571	26 028 249	18 305 018	10 560 009	106 939 128
Indemnités	1 005 123	1 679 998	650 001	89 997	13 283 228	9 890 015		26 598 361
Motivation-Crédits téléphoniques	0	59 994	425 001					484 995
Salaires	1 608 197	8 504 994	17 889 974	20 132 573	12 745 021	8 415 003	10 560 009	79 855 772
Rencontre et partage d'expérience des AVS	944 998	356 998	596 947	592 500				2 491 443
Rencontre et partage d'expérience des AVS	944 998	356 998	596 947	592 500				2 491 443
Sélection et Formation des AVS	2 864 991	2 654 002	6 508 432	5 235 987	1 510 000	2 799 998		21 573 409
Formation et recyclage	2 864 991	2 654 002	6 508 432	5 235 987	1 510 000	2 799 998		21 573 409
Sensibilisation et identification des enfants handicapés	789 995	4 721 749	1 419 766	2 144 232	2 828 933	1 023 542		12 928 217
Identification des enfants handicapés				1 049 243	2 800 399	1 023 542		4 873 183
Sensibilisation au handicap		171 743	35 999		28 534			236 276
Subvention aux écoles			458 776	200 001				658 778
Subvention aux OPHs	789 995	4 050 003	924 991	894 988				6 659 977
Subvention aux parents d'élèves		500 003						500 003
Subventions destinées aux écoles		790 002	3 210 503	3 592 991		1 704 511		9 298 007

Fonctionnement des écoles		790 002	3 210 503	2 212 989		1 704 511		7 918 004
Motivation et indemnités destinées en enseignants d'écoles				1 380 002				1 380 002
Suivi et encadrement des AVS	60 000	192 497	169 998	166 495	607 488	992 955		2 189 434
Suivi et encadrement des AVS	60 000	192 497	169 998	166 495	607 488	992 955		2 189 434
Suivi scolaire et évaluation des enfants handicapés	652 487	795 499	1 425 500	1 049 092	1 728 637	1 806 925	100 001	7 558 140
Suivi scolaire et évaluation	652 487	795 499	1 425 500	1 049 092	1 728 637	1 806 925	100 001	7 558 140
Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	9 310 870	16 105 784	12 135 670	11 150 436	12 622 895	4 654 448	6 867 594	72 847 698
Apprentissage de la langue des signes	6 702 195	5 209 387	3 893 006	2 302 999	10 543 709	4 028 442		32 679 738
Identification du handicap		1 539 997	89 997	1 891 695				3 521 689
Élaboration des projets d'éducation individuels			1 136 498					1 136 498
Pratiques d'inclusivité Générales	2 262 776	9 017 598	5 656 868	6 557 615	2 079 187	626 006	5 487 592	31 687 643
Recyclage des enseignants			1 015 999	11 499			1 380 002	2 407 500
Salaires Animateurs	345 899	338 802	343 302	386 628				1 414 630
Acquisition du matériel de travail	4 546 195	3 264 396	10 818 515	2 942 092	9 667 429	7 714		31 246 341
Kits scolaires AVS	113 002	35 999	68 305	31 001				248 306
Matériels didactiques			31 998		156 997	7 714		196 708

Outils et supports pédagogiques	4 433 194	3 228 397	10 718 213	1 642 090	4 110 430			24 132 323
Tablettes et Ordinateurs				1 269 001	5 400 002			6 669 003
Total général	27 166 800	64 920 727	62 671 122	59 722 346	64 691 234	33 035 359	17 552 602	329 760 191

EURO								
Brassage (camp vacances)	3 930	8 485						12 415
Brassage (camp vacances)	3 930	8 485						12 415
Certification, prise en charge médicale et appareillage des enfants handicapés	1 328	11 177	256	8 273				21 034
Appareillage				3 323				3 323
Médicaments				123				123
Prise en charge médicale	1 323	11 154	251	3 600				16 328
Suivi psychologique	5	23	5	1 227				1 260
Coordination, planification et suivi évaluation du dispositif EI	2 884	19 431	8 562	6 256	11 311	351	38	48 832
Coordination, planification et suivi évaluation du dispositif EI	2 884	19 431	8 562	6 256	11 311	351	38	48 832
Divers		231	2 495	84				2 810
Divers		231	2 495	84				2 810
Infrastructures				4 636				4 636
Infrastructures				4 636				4 636
Recrutement, orientation et référencement des enfants handicapés	66				3 473	2 302		5 841

Orientation et Référencement					3 473	2 302		5 776
Recrutement	66							66
Rémunération des AVS	3 984	15 618	28 912	30 829	39 680	27 906	16 099	163 028
Indemnités	1 532	2 561	991	137	20 250	15 077		40 549
Motivation-Crédits téléphoniques		91	648					739
Salaires	2 452	12 966	27 273	30 692	19 430	12 829	16 099	121 739
Rencontre et partage d'expérience des AVS	1 441	544	910	903				3 798
Rencontre et partage d'expérience des AVS	1 441	544	910	903				3 798
Sélection et Formation des AVS	4 368	4 046	9 922	7 982	2 302	4 269		32 888
Formation et recyclage	4 368	4 046	9 922	7 982	2 302	4 269		32 888
Sensibilisation et dépistage du Handicap	1 204	7 198	2 164	3 269	4 313	1 560		19 709
Dépistage/identification				1 600	4 269	1 560		7 429
Sensibilisation		262	55		44			360
Subvention aux écoles			699	305				1 004
Subvention aux OPHs	1 204	6 174	1 410	1 364				10 153
Subvention aux parents d'élèves		762						762
Subventions destinées aux écoles		1 204	4 894	5 477		2 599		14 175
Fonctionnement des écoles		1 204	4 894	3 374		2 599		12 071
Motivation et indemnités destinées en enseignants d'écoles				2 104				2 104
Suivi et encadrement des AVS	91	293	259	254	926	1 514		3 338

Suivi et encadrement des AVS	91	293	259	254	926	1 514		3 338
Suivi scolaire et évaluation des enfants handicapés	995	1 213	2 173	1 599	2 635	2 755	152	11 522
Suivi scolaire et évaluation	995	1 213	2 173	1 599	2 635	2 755	152	11 522
Sensibilisation à la pratique de l'éducation inclusive	14 194	24 553	18 501	16 999	19 243	7 096	10 470	111 056
Apprentissage de la langue des signes	10 217	7 942	5 935	3 511	16 074	6 141		49 820
Détection du Handicap		2 348	137	2 884				5 369
Élaboration des projets d'éducation individuels			1 733					1 733
Pratiques d'inclusivité Générales	3 450	13 747	8 624	9 997	3 170	954	8 366	48 308
Recyclage des enseignants			1 549	18			2 104	3 670
Salaires Animateurs	527	517	523	589				2 157
Acquisition du matériel de travail	6 931	4 977	16 493	4 485	14 738	12		47 635
Kits scolaires AVS	172	55	104	47				379
Matériels didactiques			49		239	12		300
Outils et supports pédagogiques	6 758	4 922	16 340	2 503	6 266			36 789
Tablettes et Ordinateurs				1 935	8 232			10 167
Total général	41 416	98 971	95 542	91 046	98 621	50 362	26 759	502 716

2. Détail de l'impact budgétaire par standard minimum et groupes d'activités pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Standard Minimum	Activités	Scénario 1		Scénario 2	
		XOF	EUR	XOF	EUR
1. De solides capacités institutionnelles de cadrage, pilotage et coordination	Appui à la mise en place et fonctionnement du Comité de Pilotage National	3 780 000	5 763	3 780 000	5 763
	Elaboration des plans d'actions annuels	8 812 500	13 435	8 812 500	13 435
	Etablir un cadre de concertation des acteurs de l'éducation (dont la formation professionnelle)	30 000 000	45 735	30 000 000	45 735
	Mise en place et fonctionnement de groupes de travail sur l'éducation inclusive	14 400 000	21 953	14 400 000	21 953
	Sous-total cadrage, pilotage et coordination	56 992 500	86 885	56 992 500	86 885
2. Collaboration effective des acteurs communautaires et institutionnels pour la sensibilisation et mobilisation sociale	Activités de sensibilisation et identification des enfants handicapés hors école en âge de scolarisation par OPH	22 500 000	34 301	22 500 000	34 301
	Sous-total sensibilisation, mobilisation sociale et identification	22 500 000	34 301	22 500 000	34 301
3. Bonne synergie des acteurs éducatifs, communautaires et médico-sociaux pour l'identification, le référencement et l'orientation	Mise en place d'un dispositif d'orientation et d'accompagnement social personnalisé des enfants handicapés (suivi ASP)	34 200 000	52 138	179 930 000	274 302
	Organiser des rencontres de comité de sélection	17 448 000	26 599	17 448 000	26 599
	Référencement vers structures de prise en charge médicale	36 000 000	54 882	189 400 000	288 738
	Sous-total référencement, orientation et suivi des EH	87 648 000	133 619	386 778 000	589 639
4. Adaptation de l'environnement scolaire	Aménagements raisonnables pour améliorer l'accessibilité	91 618 410	139 671	485 577 573	740 258
	Sous-total amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires	91 618 410	139 671	485 577 573	740 258

	Set de matériels pédagogiques adaptés (de fabrication locale), par classe inclusive	6 840 000	10 428	33 592 000	51 211
	Sous-total dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap auditif)	6 840 000	10 428	33 592 000	51 211
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les AVS DA (individuel)	12 150 000	18 523	53 055 000	80 882
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les enfants handicapés auditifs (individuel)	72 900 000	111 135	312 280 895	476 069
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les enfants handicapés auditifs (par classe)	7 685 739	11 717	33 561 058	51 164
	Frais récurrents pour les AVS (crédit internet)	18 900 000	28 813	83 220 000	126 868
	Frais récurrents pour les enfants handicapés auditifs (crédit internet)	110 029 475	167 739	483 528 880	737 135
	Sous-total dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap visuels)	221 665 213	337 926	965 645 834	1 472 118
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les AVS DV (individuel)	12 600 000	19 209	68 740 000	104 793
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les enfants handicapés visuels (individuel)	102 600 000	156 413	549 668 056	837 964
	Equipements et matériel pédagogique adapté pour les enfants handicapés visuels (machine Perkins)	12 750 000	19 437	73 950 000	112 736
	Frais récurrents pour les enfants handicapés visuels (papier braille)	70 875 000	108 048	387 450 000	590 664
	Sous-total dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap visuel)	198 825 000	303 107	1 079 808 056	1 646 157
	Rémunération brute pour AVS (brut)	714 510 819	1 089 265	3 526 054 186	5 375 435
	Sous-total rémunération du personnel spécialisé (AVS)	714 510 819	1 089 265	3 526 054 186	5 375 435
5. Formation du personnel éducatif et des parties prenantes	Formation des parents d'EH (et membres de la fratrie) - 5j	135 585 000	206 698	680 830 788	1 037 920
	Sous-total formation des parents d'EH (et membres de la fratrie)	135 585 000	206 698	680 830 788	1 037 920
	Formation initiale des AVS - 14j	56 662 700	86 382	269 314 480	410 567
	Formation initiale des enseignants - 14j	56 662 700	86 382	269 314 480	410 567
	Formation initiale des inspecteurs - 14j	6 666 200	10 163	6 666 200	10 163
	Formation continue / renforcement des capacités du personnel éducatif et encadrant (annuel) - 5j	107 135 357	163 327	480 283 838	732 188

	Sous-total formation du personnel éducatif et encadrant (y compris AVS)	227 126 957	346 253	1 025 578 998	1 563 485
6. Fortes capacités de suivi et d'évaluation des dispositifs	Assurer le suivi et encadrement des enseignants et AVS du dispositif par le point focal/IEF	10 800 000	16 464	56 820 000	86 622
	Développer et suivre les projets éducatifs individuels par le point focal/IEF	10 800 000	16 464	56 820 000	86 622
	Evaluer les acquis des élèves handicapés du dispositif	7 200 000	10 976	37 880 000	57 748
	Organisation de la Cellule d'Animation Pédagogique des enseignants et AVS	107 280 000	163 547	564 412 000	860 441
	Sous-total suivi et évaluation du dispositif	136 080 000	207 453	715 932 000	1 091 431
Activités additionnelles	Intervention dans les frais de cantine (par EH, annuellement)	689 518 040	1 051 163	3 408 878 606	5 196 802
	Intervention dans les frais de transport scolaires (par EH, annuellement)	517 138 530	788 373	2 556 658 955	3 897 601
	Intervention dans les frais et fournitures scolaires (par EH, annuellement)	80 688 281	123 008	398 911 326	608 136
	Sous-total interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	1 287 344 852	1 962 545	6 364 448 887	9 702 540
	Revalorisation du salaire des AVS	646 462 170	985 525	3 190 239 502	4 863 489
	Sous-total soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif des AVS	646 462 170	985 525	3 190 239 502	4 863 489

3. Détail de l'impact budgétaire par activité et par année pour le scénario 1

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Standard minimums							
1. Cadrage, pilotage et coordination	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	56 992 500 XOF (86 885 EUR)
2. Sensibilisation, mobilisation sociale et identification	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	22 500 000 XOF (34 301 EUR)
3. Référencement, orientation et suivi des enfants handicapés	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	14 608 000 XOF (22 270 EUR)	87 648 000 XOF (133 619 EUR)
4a. Amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires	91 618 410 XOF (139 671 EUR)	-	-	-	-	-	91 618 410 XOF (139 671 EUR)
4b. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (classes inclusives)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	1 140 000 XOF (1738 EUR)	6 840 000 XOF (10 428 EUR)
4c. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap auditif)	21 755 956 XOF (33 167 EUR)	27 919 248 XOF (42 563 EUR)	34 015 915 XOF (51 857 EUR)	40 046 801 XOF (61 051 EUR)	46 012 740 XOF (70 146 EUR)	51 914 553 XOF (79 143 EUR)	221 665 213 XOF (337 926 EUR)
4d. Dotation des établissements scolaires en matériels et	35 325 000 XOF (53 853 EUR)	25 950 000 XOF (39 561 EUR)	29 325 000 XOF (44 706 EUR)	32 700 000 XOF (49 851 EUR)	36 075 000 XOF (54 996 EUR)	39 450 000 XOF (60 141 EUR)	198 825 000 XOF (303 107 EUR)

équipements pédagogiques adaptés (handicap visuel)							
4e. Rémunération du personnel spécialisé (AVS)	34 024 325 XOF (51 870 EUR)	68 048 649 XOF (103 739 EUR)	102 072 974 XOF (155 609 EUR)	136 097 299 XOF (207 479 EUR)	170 121 624 XOF (259 349 EUR)	204 145 948 XOF (311 218 EUR)	714 510 819 XOF (1 089 265 EUR)
5a. Formation des parents d'EH (et membres de la fratrie)	23 580 000 XOF (35 947 EUR)	23 580 000 XOF (35 947 EUR)	23 580 000 XOF (35 947 EUR)	21 615 000 XOF (32 952 EUR)	21 615 000 XOF (32 952 EUR)	21 615 000 XOF (32 952 EUR)	135 585 000 XOF (206 698 EUR)
5b. Formation initiale et continue du personnel éducatif et encadrant (y compris AVS)	19 998 600 XOF (30 488 EUR)	25 236 329 XOF (38 473 EUR)	36 664 100 XOF (55 894 EUR)	41 425 671 XOF (63 153 EUR)	46 187 243 XOF (70 412 EUR)	57 615 014 XOF (87 834 EUR)	227 126 957 XOF (346 253 EUR)
6. Suivi et évaluation du dispositif	22 680 000 XOF (34 575 EUR)	22 680 000 XOF (34 575 EUR)	22 680 000 XOF (34 575 EUR)	136 080 000 XOF (207 453 EUR)			
Activités additionnelles							
Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	63 180 000 XOF (96 317 EUR)	124 760 506 XOF (190 196 EUR)	185 561 513 XOF (282 887 EUR)	245 592 886 XOF (374 404 EUR)	304 864 368 XOF (464 763 EUR)	363 385 579 XOF (553 978 EUR)	1 287 344 852 XOF (1 962 545 EUR)
Soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif AVS	30 783 913 XOF (46 930 EUR)	61 567 826 XOF (93 860 EUR)	92 351 739 XOF (140 789 EUR)	123 135 651 XOF (187 719 EUR)	153 919 564 XOF (234 649 EUR)	184 703 477 XOF (281 579 EUR)	646 462 170 XOF (985 525 EUR)
Total	371 942 954 XOF (567 023 EUR)	408 739 308 XOF (623 119 EUR)	555 247 990 XOF (846 470 EUR)	692 290 059 XOF (1 055 389 EUR)	830 472 289 XOF (1 266 047 EUR)	974 506 321 XOF (1 485 625 EUR)	3 833 198 921 XOF (5 843 674 EUR)

4. Détail de l'impact budgétaire par activité et par année pour le scénario 2

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Standard minimums							
1. Cadrage, pilotage et coordination	9 498 750 XOF (14 481 EUR)	56 992 500 XOF (86 885 EUR)					
2. Sensibilisation, mobilisation sociale et identification	3 750 000 XOF (5 717 EUR)	22 500 000 XOF (34 301 EUR)					
3. Référencement, orientation et suivi des EH	64 528 000 XOF (98 372 EUR)	64 138 000 XOF (97 778 EUR)	64 138 000 XOF (97 778 EUR)	64 528 000 XOF (98 372 EUR)	64 528 000 XOF (98 372 EUR)	64 918 000 XOF (98 967 EUR)	386 778 000 XOF (589 639 EUR)
4a. Amélioration de l'accessibilité des établissements scolaires	482 523 626 XOF (735 603 EUR)	-	-	-	-	3 053 947 XOF (4 656 EUR)	485 577 573 XOF (740 258 EUR))
4b. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (classes inclusives)	6 004 000 XOF (9 153 EUR)	5 434 000 XOF (8 284 EUR)	5 396 000 XOF (8 226 EUR)	5 548 000 XOF (8 458 EUR)	5 510 000 XOF (8 400 EUR)	5 700 000 XOF (8 690 EUR)	33 592 000 XOF (51 211 EUR)
4c. Dotation des établissements scolaires en matériels et équipements pédagogiques adaptés (handicap auditif)	94 910 995 XOF (144 691 EUR)	119 119 210 XOF (181 596 EUR)	146 156 707 XOF (222 814 EUR)	174 308 109 XOF (265 731 EUR)	201 203 297 XOF (306 732 EUR)	229 947 516 XOF (350 553 EUR)	965 645 834 XOF (1 472 118 EUR)
4d. Dotation des établissements scolaires en matériels	195 498 056 XOF (298 035 EUR)	139 370 000 XOF (212 468 EUR)	157 385 000 XOF (239 932 EUR)	176 080 000 XOF (268 432 EUR)	195 430 000 XOF (297 931 EUR)	216 045 000 XOF (329 358 EUR)	1 079 808 056 XOF (1 646 157 EUR)

et équipements pédagogiques adaptés (handicap visuel)							
4e. Rémunération du personnel spécialisé (AVS)	179 194 777 XOF (273 181 EUR)	341 377 391 XOF (520 426 EUR)	502 425 862 XOF (765 943 EUR)	668 010 909 XOF (1 018 376 EUR)	832 461 812 XOF (1 269 080 EUR)	1 002 583 435 XOF (1 528 429 EUR)	3 526 054 186 XOF (5 375 435 EUR)
5a. Formation des parents d'EH (et membres de la fratrie)	112 945 788 XOF (172 185 EUR)	112 136 000 XOF (170 950 EUR)	112 791 000 XOF (171 949 EUR)	113 708 000 XOF (173 347 EUR)	114 101 000 XOF (173 946 EUR)	115 149 000 XOF (175 544 EUR)	680 830 788 XOF (1 037 920 EUR)
5b. Formation initiale et continue du personnel éducatif et encadrant (y compris AVS)	76 883 507 XOF (117 208 EUR)	124 372 246 XOF (189 604 EUR)	155 354 204 XOF (236 836 EUR)	190 081 931 XOF (289 778 EUR)	221 984 460 XOF (338 413 EUR)	256 902 650 XOF (391 646 EUR)	1 025 578 998 XOF (1 563 485 EUR)
6. Suivi et évaluation du dispositif	119 448 000 XOF (182 097 EUR)	118 692 000 XOF (180 945 EUR)	118 692 000 XOF (180 945 EUR)	119 448 000 XOF (182 097 EUR)	119 448 000 XOF (182 097 EUR)	120 204 000 XOF (183 250 EUR)	715 932 000 XOF (1 091 431 EUR)

Activités additionnelles							
Interventions visant à lever les barrières financières et favoriser la scolarisation des enfants handicapés	302 625 737 XOF (461 350 EUR)	603 292 566 XOF (919 714 EUR)	905 865 494 XOF (1 380 983 EUR)	1 210 387 939 XOF (1 845 225 EUR)	1 516 889 671 XOF (2 312 483 EUR)	1 825 387 480 XOF (2 782 785 EUR)	6 364 448 887 XOF (9 702 540 EUR)
Soutien à l'institutionnalisation et pérennisation du dispositif AVS	162 128 608 XOF (247 163 EUR)	308 865 259 XOF (470 862 EUR)	454 575 780 XOF (692 996 EUR)	604 390 822 XOF (921 388 EUR)	753 179 734 XOF (1 148 215 EUR)	907 099 299 XOF (1 382 864 EUR)	3 190 239 502 XOF (4 863 489 EUR)
Total	1 809 939 844 XOF (2 759 236 EUR)	1 946 991 475 XOF (2 968 169 EUR)	2 636 028 797 XOF (4 018 600 EUR))	3 342 794 408 XOF (5 096 057 EUR)	4 037 984 724 XOF (6 155 868 EUR)	4 760 239 077 XOF (7 256 938 EUR)	18 533 978 325 XOF (28 254 868 EUR))

5. Impact budgétaire annuel pour les quatre IA prioritaires sur la période 2025-2030

Scénario	Paquet d'activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Scénario 1	Minimum	277 979 041 XOF (423 776EUR)	222 410 976 XOF (339 063 EUR)	277 334 739 XOF (422 794 EUR)	323 561 522 XOF (493 266 EUR)	371 688 357 XOF (566 635 EUR)	426 417 266 XOF (650 069 EUR)
	Additionnel	93 963 913 XOF (143 247 EUR)	186 328 332 XOF (284 056 EUR)	277 913 251 XOF (423 676 EUR)	368 728 537 XOF (562 123 EUR)	458 783 933 XOF (699 412 EUR)	548 089 056 XOF (835 556 EUR)
	Total	371 942 954 XOF (567 023 EUR)	408 739 308 XOF (623 119 EUR)	555 247 990 XOF (846 470 EUR)	692 290 059 XOF (1 055 389 EUR)	830 472 289 XOF (1 266 047 EUR)	974 506 321 XOF (1 485 625 EUR)
Scénario 2	Minimum	1 345 185 499 XOF (2 050 722 EUR)	1 034 833 650 XOF (1 577 594 EUR)	1 275 587 523 XOF (1 944 621 EUR)	1 528 015 647 XOF (2 329 445 EUR)	1 767 915 319 XOF (2 695 170 EUR)	2 027 752 298 XOF (3 091 288 EUR)
	Additionnel	464 754 345 XOF (708 513 EUR)	912 157 825 XOF (1 390 576 EUR)	1 360 441 274 XOF (2 073 979 EUR)	1 814 778 761 XOF (2 766 612 EUR)	2 270 069 405 XOF (3 460 698 EUR)	2 732 486 778 XOF (4 165 649 EUR)
	Total	1 809 939 844 XOF (2 759 236 EUR)	1 946 991 475 XOF (2 968 169 EUR)	2 636 028 797 XOF (4 018 600 EUR)	3 342 794 408 XOF (5 096 057 EUR)	4 037 984 724 XOF (6 155 868 EUR)	4 760 239 077 XOF (7 256 938 EUR)



Analyse des coûts des dispositifs d'éducation inclusive pour le soutien aux enfants handicapés dans les écoles ordinaires :
Les Auxiliaires de Vie Scolaires au Sénégal

Ce document présente les résultats d'une recherche qui vise à produire des données budgétaires pour guider la décision publique sur la généralisation et la mise à l'échelle du dispositif, et plus particulièrement de documenter les coûts de mise en œuvre du dispositif pilote des AVS au Sénégal, d'une part, et d'évaluer l'impact budgétaire d'une mise à l'échelle du dispositif des AVS au Sénégal de manière prospective d'autre part.

Handicap International - Humanity & Inclusion
138, avenue des Frères Lumière
69371 Lyon cedex 08
France

